

### 3.1.33 Distances entre habitations les plus proches et le projet

La distance entre les habitations et le projet est souvent revenue parmi les remarques sur le projet.

A titre d'information, nous détaillons ici les distances avec les habitations environnantes :

#### Etat actuel du projet :

- Habitation la plus proche à E4 : 595 m
- Groupement de fermes à La Comté à E4 : 730 m
- Quartier des rossignols à E3 : 790 m
- Route de Houdain, Beugin sud : 730 m
- Ferme de Cuvigny à E2 : 1 110 m.

#### Projet modifié :

- Habitation la plus proche à E4 : 740 m
- Groupement de fermes à La Comté à E4 : 870 m
- Quartier des rossignols à E3 : 790 m
- Route de Houdain, Beugin sud : 880 m
- Ferme de Cuvigny à E2 : 1 110 m

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte des chiffres donnés par Innovent qui respectent la réglementation.**

## 3.2 REPONSES AU PROCES VERBAL DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

### 3.2.1 Observations contenues dans l'avis de l'autorité environnementale :

- Analyse de la qualité de l'étude d'impact, et particulièrement de l'état initial, de l'analyse des effets et les mesures envisagées sur la biodiversité, la faune et la flore.

L'autorité environnementale rappelle que :

*« Les éoliennes E1 (en territoire de nidification pour l'Alouette des champs et le Bruant proyer), E4 et E5 (en territoire de chasse pour le Busard St martin) sont mentionnées comme impactantes dans le dossier.*

*En raison de la sensibilité de ces espèces aux éoliennes (sauf pour la perdrix) et de leur état de conservation par ailleurs défavorable, les éoliennes vont perturber ces espèces ou les détruire, Il faut considérer ces impacts comme significatifs et devant donc faire l'objet d'application de la doctrine "Eviter, Réduire, Compenser les impacts".*

*« Le dossier doit présenter des mesures de réduction des impacts et ensuite proposer des mesures compensatoires pour considérer que les impacts ne sont plus significatifs. Or le dossier ne présente aucune mesure compensatoire sachant que les suivis ne sont pas des*

*mesures compensatoires. Il appartient donc au porteur de projet de proposer des mesures compensatoires adaptées aux espèces impactées. »*

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Les mesures de réduction des risques suivantes sont proposées par le pétitionnaire :

➤ Mise en place d'un protocole tripartite entre InnoVent, le GIC et l'association de chasse, et un cabinet d'expertise environnementale indépendant. Ce partenariat prendrait la forme d'un accord où la société de chasse et le GIC pourraient formuler chaque année des recommandations techniques et éventuellement les investissements nécessaires afin de minimiser les impacts sur la faune locale.

Ce protocole devra être signé sous la responsabilité des services de l'état avant la décision finale de réalisation de ce projet. Il réalisera une analyse continue des effets sur la durée d'exploitation du parc.

Ce suivi du parc devra permettre d'adapter les mesures correctives et de participer à l'élaboration de la base de données sur l'exploitation des sites éoliens (Chauves- souris...)

➤ Suivant les résultats du suivi écologique du parc, il est possible de brider certaines éoliennes. En fonction de leurs incidences sur le milieu (avifaune, chiroptérofaune), il est possible de ralentir, voire d'arrêter la rotation des rotors lorsque les conditions défavorables sont réunies : saison, conditions météorologiques, orientation et/ou vitesse du vent... Ces conditions seraient ici aussi définies par un bureau d'étude spécialisé le cas échéant.

Outre le respect des prescriptions proposées par le cabinet « ENVOL », Innovent pourrait mettre en place, si nécessaire, un système de détection, d'effarouchement et d'arrêt automatique des éoliennes en cas de danger de collision significatif.

Cette mesure est basée sur l'effarouchement puis l'arrêt ponctuel des machines après évaluation automatisée et en temps réel d'un risque de collision. La technologie basée sur un système vidéo. Il s'agit d'un outil de détection (caméras grand angle) associé à une analyse automatisée des séquences enregistrées. Ce système est capable d'analyser à la fois le type d'espèces qui s'approche de l'éolienne, et le comportement de vol vis-à-vis du champ de rotation des pales (distance, orientation, vitesse, hauteur), il permet une évaluation de la perception des risques et peut induire une réponse automatique préconfigurée et proportionnée au niveau des éoliennes (effarouchement sonore ou arrêt des machines).

Ce système permet d'arrêter le fonctionnement de l'éolienne en temps réel, en cas de persistance d'un oiseau (ou un groupe d'oiseaux) dans une zone de danger prédéfinie. Le temps d'arrêt de l'éolienne est dépendant de la vitesse du vent, mais il peut être estimé de 20 à 40 secondes. Si malgré les distances prédéfinies, et malgré l'effarouchement un oiseau venait à franchir rapidement de champ d'activité des

éoliennes, même si le laps de temps pour arrêter complètement les éoliennes n'est pas suffisant, la réduction rapide de la vitesse de rotation des pales contribue aussi à réduire le risque de collision et augmente ainsi d'autant plus la perception de l'obstacle résiduel par l'oiseau.

Afin de supprimer tout impact lors de la phase chantier, InnoVent s'engage à organiser un chantier de montage en dehors de la période critique (ici de mi-avril à fin juillet, page 91 de l'étude Envol, point 7.1.1) définies par un bureau d'étude spécialisé.

Le porteur de projet prend conscience de l'impact négatif de la phase d'installation du parc éolien avec notamment la nécessité de respecter la sensibilité des espèces.

➤ Le pétitionnaire a décidé trois changements touchant directement à la configuration du projet :

- Suppression de l'éolienne E1 ;
- Diminution de la hauteur de mât de E2, passant de 122,5 à 99,5 mètres (identique à E3) ;
- Décalage vers l'est d'E4, à proximité du chemin d'exploitation de la ligne de crête.

La réponse du demandeur concernant ce volet important de l'impact possible des éoliennes sur l'avifaune et les chauves-souris est précise et détaillée. Elle devrait répondre aux craintes exprimées par le public qui comprend difficilement que l'on puisse laisser installer des éoliennes dans un secteur où l'on voit passer des oiseaux migrateurs, et où vivent, voire nichent des espèces protégées.

Au niveau des chauves-souris, le commissaire enquêteur estime qu'il est difficile, au vu du dossier, de se faire une idée précise sur leur présence et leur activité.

La réponse du demandeur apporte quelques précisions supplémentaires.

Pour autant, certaines espèces de ce mammifère volant étant sensibles aux éoliennes, il sera indispensable de mettre en place un suivi sérieux pendant un certain temps, après la mise en route du parc, afin, si cela est nécessaire, d'adapter les mesures compensatoires.

Le commissaire prend acte de l'engagement pris par Innovent et des explications qui me paraissent répondre aux objections soulevées par l'autorité environnementale.

- Analyse du Paysage :

*« L'implantation proposée semble en contradiction avec le schéma départemental éolien qui préconise que les éoliennes ne doivent pas gommer le relief naturel quand il constitue une part importante de la perception du paysage. Il propose également des lignes ordonnées dans le paysage ou des groupes denses de machines, ce qui n'est pas le cas pour le projet dont les lignes sont irrégulières.*

*Les nombreuses irrégularités du relief ne sont pas mises en évidence et notamment depuis le sud du projet. La description sommaire des reliefs principaux ne peut pas suffire dans ce type de contexte.*

*« Des éoliennes de taille différente sont proposées pour s'adapter au dénivelé du terrain et faire en sorte que la hauteur en bout de pôle perçue soit la même pour toutes les éoliennes. Cependant, de par sa localisation en hauteur couplée à la hauteur des machines, le projet sera remarquablement visible aux alentours depuis presque toutes les orientations. En effet, l'implantation est très proche du rebord des Collines de l'Artois,*

*produisant des effets de surplomb pénalisants. »*

**« Les mesures compensatoires sont inexistantes dans le projet, le porteur de projet justifiant ce choix par le fait que l'implantation a été bien réfléchi. De plus, le projet s'implante à proximité de nombreux bâtiments et sites inscrits ou classés. »**

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Innovent maintient les justifications données dans l'étude paysagère et patrimoniale.

- **« Il est difficile de prévoir des mesures de compensation, hormis d'éviter toute accumulation de matériaux d'excavation et des déblais pouvant défigurer le site lors de la phase de chantier, ce à quoi InnoVent procède sur chacun de ses chantiers. L'insertion correcte et l'entretien régulier des voies d'accès, des plates-formes, du poste de livraison permettent d'améliorer l'aspect du parc. »**
- **« Dans le domaine de la visibilité, les contraintes sont soigneusement prises en compte dès la conception du projet. La dimension du projet, la régularité de l'implantation des éoliennes permettent au porteur de projet d'estimer que le parc éolien respectera largement le cadre du site d'accueil. »**
- **« Le relief du secteur a été pris en compte dans l'étude paysagère, notamment depuis les points de vue réels dans un cadre certes rural mais sans enjeu touristique ou patrimonial majeur. »**
- **« Outre le fait que la visibilité d'un parc éolien ne constitue pas en soi une dégradation du paysage, le secteur des collines de l'Artois ne compte pas parmi les secteurs les plus remarquables de la région. Les nombreux photomontages permettent de comprendre que passée une zone proche (de rayon d'environ 5-7 km), les obstacles visuels se multiplient et le projet n'est plus qu'un élément lointain et très secondaire du paysage. Les monuments et sites classés du secteur d'étude ont été recensés, et lorsque des photomontages ont été nécessaires ceux-ci ont été réalisés. »**

Toutefois, il propose quelques mesures compensatoires nouvelles:

- **Financer la mise en place de panneaux d'interprétation à l'attention du grand public.**
- **Le GR127 passe au lieu des éoliennes ; plusieurs panneaux expliquant l'intérêt du parc, ses caractéristiques, le nombre de foyers qu'il alimente à proximité du site,**
- **Plus généralement, la nouvelle vocation « éolienne » de l'Artois et les changements que cela implique dans le paysage pourraient y être exposés.**
- **Toujours dans le même domaine, le financement d'une table d'orientation au Mont de la Comté est également envisageable.**

En plus, le pétitionnaire a décidé trois changements touchant directement à la configuration du projet :

- **Supprimer l'éolienne E1 ;**

- Diminuer la hauteur de mât de E2, passant de 122,5 à 99,5 mètres (identique à E3) ;
- Décaler vers l'est E4, à proximité du chemin d'exploitation de la ligne de crête.

**Le commissaire enquêteur s'est déjà prononcé dans le thème D : Impact visuel sur le paysage :**

**La modification du dossier en ce sens, me paraît proposer de bonnes solutions, réalistes, pour améliorer au mieux l'intégration des éoliennes à défaut de pouvoir totalement les dissimuler et les rendre invisibles.**

**En outre, le projet éolien passe différents contrôles administratifs.**

- Innovent a joint à son mémoire, la réponse, faite le 11 mai, à l'autorité environnementale afin de lever les réserves exprimées dans son avis.
- Le dossier passera devant la Commission Départementale des Paysages et des sites avant l'avis définitif de l'autorité qui délivre l'autorisation d'exploiter.
- En outre, le tribunal administratif devra se prononcer sur ce sujet compte tenu du recours effectué par la société INNOVENT devant cette juridiction suite au rejet des permis de construire.

- *Santé et risques (air, bruit, déchets, GES):*

**« L'autorité environnementale préconise la réalisation de mesures des niveaux d'émissions et d'émergence sonores après mise en service des éoliennes. »**

Quelle a été votre réponse et vos engagements sur ces observations.

Réponse d'InnoVent : Nous avons répondu à l'avis de l'autorité environnementale par un courrier du 11/05/2015 que nous joignons au présent dossier.

**Analyse et avis du commissaire enquêteur :**

**Ce sujet ne semble pas avoir été abordé dans le courrier de réponse à l'autorité environnementale.**

**Le commissaire enquêteur l'a traité dans le thème A « nuisances sonores. »**

**Sur ce point, il convient de rappeler que, lors de la mise en route un contrôle des émergences, doit être effectué sous la responsabilité de la DREAL et que si celles-ci dépassaient les normes un plan de bridage ou d'arrêt serait imposé à l'exploitant.**

**On pourrait ainsi envisager la pose de microphones chez les riverains, à leur demande expresse et raisonnable pour les habitations les plus proches**

**D'autre part, dans le cadre des exploitations ICPE, des contrôles inopinés peuvent être envisagés.**

**La décision de Innovent de modifier le projet par la suppression de l'éolienne E1, la réduction de la hauteur de l'E2 et le déplacement de l'E4 permettra de réduire sensiblement encore ces nuisances.**

### 3.2.2 Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

« Emet un avis favorable sous réserve du respect des dispositions présentées dans la notice ainsi que des prescriptions édictées dans ce rapport. »

Quels engagements avez-vous pris envers le SDIS pour respecter ses prescriptions ?

L'exploitant s'engage à respecter toutes les prescriptions émises par le service départemental d'incendies et de secours : accessibilité au site, fourniture au SDIS62 la localisation exacte de chaque éolienne ainsi que l'identification de chacune d'entre elles, le système d'alerte, l'information sur les risques, la mise à disposition d'équipement de sécurité (stop-chute au bas des éoliennes), exercices de secours...

InnoVent a déjà mis en place ces procédures d'urgence avec le SDIS62 sur ses parcs de Valhuon par exemple. Ils sont référencés dans les bases de données, des visites ont eu lieu ainsi que la rencontre avec les équipes de maintenance. Toutes les éoliennes que nous exploitons font l'objet de visites « ICPE », relatives entre autres à la sécurité des personnes, notamment dans un scénario d'intervention de secours. De plus, la réglementation (arrêté du 26 août 2011, sections 4 et 5) impose à tous les exploitants également l'implantation de prescriptions relatives à la sécurité lors de l'exploitation de l'installation.

Rappelons que les annexes 8, 10, 11, 14 de l'étude de danger aborde ces questions de sécurité.

#### Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Innovent devra s'engager sur le respect des dispositions présentées dans la notice et des prescriptions édictées dans le rapport du SDIS et présenter son plan validé par le SDIS au décideur.**

### 3.2.3 Observations du Commissaire Enquêteur :

- Par mail du 27 avril 2015, vous m'avez informé, ainsi que les maires de Beugin, Rebreuve-Ranchicourt et de La Comté, de votre volonté d'apporter quelques évolutions à votre projet.
  - *Suppression de l'éolienne E1, de part sa proximité avec Beugin & Houdain, sa taille plus importante et sa sensibilité faunistique.*
  - *Diminution de la hauteur de E2 pour passer de 179 mètre de hauteur totale à 156 mètres, pour limiter l'impact visuel à Houdain & Beugin.*
  - *Décalage de l'éolienne E4 vers l'est afin de s'éloigner de la Comté.*

Ces évolutions prévues ont été, d'ailleurs, reprises dans la presse locale.

Je souhaite connaître les raisons de ces changements ainsi que des précisions sur leurs réalisations.

Quelles incidences auront ces changements sur le dossier, les études effectuées, les permis de construire... ?

Envisagez-vous d'autres possibilités de modifications après l'analyse des observations reçues ?

Réponse d'InnoVent : L'ensemble de nos réponses au travers des thèmes abordés concernent bien le projet dans sa version actuellement en cours d'instruction. Toutefois nous sommes disposés à faire évoluer ce projet et nous abordons ce point spécifique à l'issue des réponses aux thèmes.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Tous les éléments de réponse se trouvent bien dans l'analyse des thèmes.**

**Cette modification du projet engendre de nouvelles données. Le commissaire enquêteur se demande si elles doivent être proposées au public afin qu'il puisse en prendre connaissance et présenter ses éventuelles observations.**

**En effet de nouveaux impacts peuvent se dessiner : l'alignement des éoliennes sera perturbé, l'impact acoustique et paysager sera moindre pour le village de Beugin du fait de l'éloignement, mais qu'en sera-t'il pour La Comté ?, en décalant l'éolienne E4, doit-on défricher une nouvelle bande terre?, ce décalage ne précise pas le nivellement, la hauteur de l'éolienne va être différente. Qu'en sera-t'il de son rendement et de son efficacité ?**

**Ce questionnement n'est pas exhaustif, il doit être étudié avec soin et réflexion, je suggère au pétitionnaire de se reporter au paragraphe II de l'article L.123-14 du code de l'environnement s'il estime souhaitable d'apporter des changements au projet qui en modifient l'économie générale.**

➤ Lors de notre première rencontre, le 27 janvier 2015, j'avais attiré votre attention sur l'importance de la concertation des habitants dans les communes concernées par ce projet. Or, il semble que beaucoup de riverains de La Comté, Beugin et Houdain ont découvert le dossier lors de l'enquête publique.

Comment s'est passée cette information du public les mois précédant l'enquête ? à Rebreuve-Ranchicourt ? à La Comté ? à Beugin ?

➤ A quel moment la mairie de Beugin a-t-elle eu connaissance du dossier?

(Monsieur Michel DUQUESNE, président de la ligue Nord-Pas-de-Calais de Vol Libre déclare dans son observation : « Dès 2014, les habitants de Beugin affichaient des panneaux « Non aux éoliennes » ».)

Réponse d'InnoVent : Nous abordons ces points spécifiques dans le thème Z pour lequel nous avons élargi la problématique de la Comté aux autres communes évoquées.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**En effet, les réponses se trouvent dans l'analyse du thème Z.**



- Comment les sites de parapente et de treuil pourront-ils cohabiter avec les éoliennes ?

Réponse d'InnoVent : Nous apportons nos réponses dans le thème ZA dédié à ce sujet.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**En effet ce sujet est traité dans ce thème. Une réserve sera déposée par le commissaire enquêteur.**

- Certaines observations portent sur le risque de « conflit d'intérêt » Cette vérification a-t-elle été faite auprès des mairies avant la signature des contrats par les propriétaires et les locataires des terrains.

Réponse d'InnoVent : Le conflit d'intérêt est un sujet d'attention dans nos projets. Les signataires des délibérations communales ne sont pas directement concernés par le projet. Les observations à ce sujet ne sont donc pas étayées et nous les récusons.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Le commissaire enquêteur prend note de cette réponse qui confirme celles qui m'ont été faites par les maires des communes concernées.**



### 3.2.4 Observations des particuliers :

1. **Le mardi 7 avril 2015**, premier jour de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a tenu sa première permanence de 9 h à 12 h en mairie de REBREUVE RANCHICOURT. Il s'est immédiatement assuré que le dossier mis à la disposition du public était complet. Le Registre d'enquête ouvert par ses soins était vierge de toute observation et aucun courrier n'y était déposé.

- **Inscription n°1: Mr THELLIER Avenue du Général de Gaulle Rebreuve-Ranchicourt** s'est présenté pour consultation du dossier.

2. **Semaine du 7 avril 2015 au 10 avril 2015** : aucune observation.

3. **Permanence du 13 avril 2015** :

- **Inscription n°2 : Mr DULIEU 1 rue de la Cavée Rebreuve-Ranchicourt** : Consultation du dossier.
- **Inscription n°3 : Monsieur RENUIT Pierre de Fouquières-Lez-Béthune**, propriétaire de 2 terrains sur la commune de Rebreuve-Ranchicourt : consultation du dossier.
- **Inscription n°4 : Pièce n°1 : courrier déposé par Monsieur SNOECK Daniel 16 rue du Sac 62150 Houdain**,

Dépôt de 2 courriers dont un pour Madame la Préfète du Pas-de-Calais, qui sera repris par Monsieur SNOECK pour envoi direct.

Cette personne est opposée au projet et notamment l'éolienne E1. Son inquiétude du point de vue des impacts humain, paysager et sur la biodiversité, reprend les thèmes suivants :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème I** : Impact sur le tourisme
- **Thème J** : commune de BEUGIN non citée dans le résumé non technique
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème R** : Proximité des habitations
- **Thème V** : Retombées financières dérisoires
- **Thème W** : risque accidentel
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°5 : Pièce n°2 :

La délibération de la commune de FREVILLERS favorable au projet.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

➤ Inscription n°6 de Monsieur KUCHMECKI Christophe, 24 la colline à Rebreuve-Ranchicourt :

Défavorable au projet.

• **Thème U** : Observations diverses

Il souhaite connaître les « espace hauteur entre chaque éolienne » et « l'espace mini entre éolienne et habitation »

« Il serait bien que ce projet soit abandonné. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Pour l'observation spécifique l'auteur pourra consulter l'étude d'impact ainsi que le thème R.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

4. Période du 14 avril au 15 avril 2015 :

- aucune observation

5. Le 16 avril 2015 :

- Inscription n°7, et 16 (Pièce n°3): Réception par la mairie de Rebreuve-Ranchicourt de la délibération de la commune de MONCHY BRETON favorable au projet.

6. Le 17 avril 2015 :

- Inscription n°8 de Monsieur Westerloppe (adresse non précisée) : Avis favorable préfère « l'éolien à la méthanisation. »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

7. Le 20 avril 2015 :

- aucune observation

8. Le 21 avril 2015 :

- Inscription n°9 (Pièce n°4) : Réception par la mairie de Rebreuve-Ranchicourt de la délibération de la commune de BARLIN du 10/04/2015 : avis défavorable au projet.

• **Thème U** : Observations diverses

*« Dès septembre 2009, le conseil général a demandé à Monsieur le Préfet de mettre en place un moratoire sur la construction d'éoliennes...  
...les habitants de nos territoires, suite aux spéculations sur le foncier, ... ont l'impression d'être les victimes de cette spéculation qui se dissimule derrière l'impératif environnemental »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'auteur des observations pourra également consulter les thèmes B et Q. La région a validée le schéma régional éolien en 2012, nous suivons les instructions de ce dernier.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

9. Permanence du 22 avril 2015 :

- Inscription n°10 de Monsieur Fleury Frédéric 79 rue d'Hermin à Rebreuve-Ranchicourt : consultation du dossier, aucune remarque.
- Inscription n°11 de Madame LENGLET Florence 6c rue Rouanel à Rebreuve-Ranchicourt : consultation du dossier

➤ **Inscription n°12 de Monsieur LEGRAND Denis 6bis rue Penin BEUGIN :**

Monsieur LEGRAND est opposé au projet et souhaite la suppression des éoliennes 1 à 3.

Il regrette que « *les horaires pour rencontrer le commissaire enquêteur ne sont pas appropriés pour les personnes qui travaillent.* »

Les motifs sont repris dans les thèmes suivants :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème D** : Impact visuel
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème J** : : commune de BEUGIN non citée dans le résumé non technique, pas de photomontages
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème P** : Nuisances imposées par des communes limitrophes
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voir 1,5kms sont préconisées.
- **Thème U** : Observations diverses  
« pourquoi des communes limitrophes peuvent elles imposer à une autre commune de supporter les nuisances sonores et visuelles... »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'observation diverse trouvera une réponse dans le thème P dédié à cette problématique.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Le commissaire enquêteur a du s'aligner sur les horaires du personnel de la mairie de Rebreuve-Ranchicourt. Un courrier pouvait lui être envoyé.**

➤ **Inscription n°13 de Madame SAMBOURG Martine 287 rue du 19 mars LA COMTE :**

Cette personne est opposée au projet :

**Thème U** : Observations diverses

« *Notre département est saturé par les éoliennes, il est complètement défiguré. Pour quel bénéfice ? Combien d'entre elles fonctionnent-elles vraiment.*

« *Un petit nombre de personnes en tireront du bénéfice au détriment d'un grand nombre...* »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'observation diverse trouvera réponse dans les thèmes P et T.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

- Inscription n°14 de Madame GUIGE née CREPIN 57 rue Famién à Fouquières-Lez-Béthune : consultation du dossier
- Inscription n°15 de Mr et Mme LEPILLIET Roland 343 rue de Divion à HOUDAIN : consultation du dossier
- Inscription n°16 Mairie de Monchy-Breton :

Voir observation n°7

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

- Inscription n°17 Mairie de Barlin :

Voir observation n°9

- Inscription n°18 : MME CARRE Emelyne Place du 19 mars à Rebreuve-Ranchicourt :

Consultation du dossier « *pas d'observations particulières* »

- Inscription n°19 de Mr LEGRAND Denis 6bis rue Perrin à Beugin :

Dépôt d'un courrier de Mr et Mme DENIS Philippe 21 rue d' Houdain à Beugin.  
Cette personne fait savoir notre profond désaccord concernant ce projet pour les raisons suivantes :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°20 de Mr DELABROY Michel 63 rue du 19 mars La Comté :**

Avis défavorable :

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°21 de Mrs DULIEU Jean-Marie et Michel 1 rue de la Cavée à Rebreuve-Ranchicourt :**

Consultation du dossier : aucune observation.

➤ **Inscription n°22 de Mme LECLERCQ Maire de Beugin :**

« Nous sommes particulièrement choqués de ne pas voir le nom de notre commune... ». Elle joint une copie des pages 7 et 8 du résumé non technique. (Pièce n° 8)

Elle remet également 2 courriers :

- **Neufcourt Olivier 6 rue du Calvaire 62150 Beugin (pièce n°6)**

Les thèmes abordés sont les suivants :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème P** : Nuisances imposées par des communes limitrophes
- **Thème J** : commune de BEUGIN non citée dans le résumé non technique, pas de photomontages
- **Thème U** : Observations diverses

-Non respect du schéma éolien Nord-Pas-de-Calais

-Implantation du projet à proximité de nombreux bâtiments et sites inscrits ou classés.

-Réunions pendant les horaires de travail.

Cette personne détaille ses observations :

*« Le projet d'implantation de 8 éoliennes sur les territoires des communes de Rebreuve-Ranchicourt et La Comté, surplombant le village de Beugin suscite mon inquiétude au regard des nombreuses nuisances qu'il va engendrer. »*

*« Des machines de quasiment 200m de haut (!), épousant une ligne de relief des plus élevées de la région et ce, sur une courte distance vont s'offrir aux regards des riverains et des Beuginois ; un comble pour des machines implantées sur des territoires d'autres communes...»*

*« La première machine (E1, de 199m de haut), extrêmement proche de la rue Houdain (commune de Beugin), moins de 600m de habitations, avec des **vents orientés Sud/Sud Ouest** impactera négativement la vie des riverains (bruits des pales, paysage défiguré, dévalorisation des habitations). Une pollution sonore et visuelle plus que dommageable. »*

Sur la base du schéma éolien Nord — Pas-de-Calais (annexe 1 à l'arrêté préfectoral), cette personne pose plusieurs questions :

- « Peut-on m'expliquer en quoi le projet d'implantation d'éoliennes sur les territoires de la Comté et Rebreuve, en surplomb du village de Beugin vise-t-il à redonner une image positive à des espaces dégradés ? »
- « Le nombre croissant d'éoliennes implantées dans le secteur ne participe-t-il pas à l'uniformisation d'un paysage ? »
- « Pourquoi donc placer sur un point haut ces machines comme le mont de la Comté ? »
- « Visibles à des kilomètres, de nombreuses communes seront impactées. (Houdain, Divion... sont bien situées dans l'ex-bassin minier ?) »
- « L'impact sur des espèces protégées n'est pas pris en compte. »
- « Le paysage sera-t-il respecté ? Une lecture du paysage altérée sur des kilomètres à la ronde ! Une concentration de machines gigantesques disséminées autour des communes limitrophes de Beugin. »
- « Le relief envisagé n'est-il pas marqué ? C'est le relief les plus marqués depuis les Monts des Flandres ! La densité de population concernée est-elle faible ? Certes pas. »
- « Les Bois Louis et Bois d'Epenin, la proximité immédiate de la base départementale d'Olhain sont quantités négligeables ? »
- « L'anticlinal marquant la limite de Bassin minier et situé à quelques centaines de mètres du projet d'implantation de ces machines ! »
- « Le château d'Olhain, souvent emblème du département, déjà impacté par les éoliennes situées à Hernin subira également celles de Rebreuve-Ranchicourt et La Comté ? »
- « L'attractivité touristique de la Base Départementale d'Olhain est-elle compatible avec ce projet ? »
- « La carte des paysages de belvédères indique pourtant que les communes concernées par ce projet sont situées en zone de vigilance pour l'implantation éolienne. Les paysages de belvédères (p22), schéma éolien Nord — Pas- de-Calais »
- « Les cartes ne montrent-elles pas que la zone envisagée entre dans le périmètre de la protection de la circulation aérienne ? »
- Il n'y a aucune cohérence entre les parcs de Hermin et Magnicourt (regroupement ou bouquet) et le projet mentionné (alignement)
- L'inter-distance entre les parcs existants et le projet cité est-elle respectée ?
- Dans les recommandations stratégiques régionales relatives aux grands sites artificialisés (p55) Enjeux vis-à-vis de l'éolien :
  - Facteurs favorables :
  - Utilisation d'espaces artificialisés, délaissés ou interstitiels souvent nombreux et dévalorisés,

- Rentabilisation d'espaces improductifs,
- Effet de vitrine valorisante,
- Élément d'identification de la zone d'activité,
- Communication d'un message environnemental.

Aucun de ces enjeux ne m'apparaît. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. De plus les observations diverses trouveront leurs réponses dans la lecture de l'étude d'impact pour le schéma régional éolien et les bâtiments inscrits ou classés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

***La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) sera appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation. (Voir article 512-25 CE modifié par R553-9 CE)***

**Le tribunal Administratif se prononcera sur le recours d'Innovent pour les permis de construire.**

- **courrier de Mr Mme FURMANIAK Sébastien & Carole 37 rue d'Houdain 62150 BEUGIN (pièce n°7)**

Cette personne est opposée au projet. Les thèmes abordés sont les suivants :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème U** : Observations diverses : Le principe de précaution

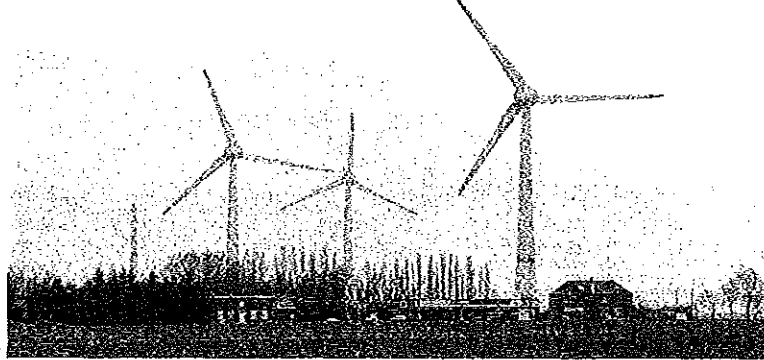
« Vous constaterez comme moi que l'aspect « humain » est traité en dernier lieu. »

« Peut-on vraiment dire que le paysage ne sera pas grandement impacté par l'implantation de 8 éoliennes de ce type ? »

« Pour exemple, voici ci-dessous une photographie prise en Belgique, à Estinnes où des éoliennes de 200 mètres de haut ont été implantées à environ 700 mètres des habitations.



C'est le paysage que nous aurions donc sous peu à BEUGIN, si aucune modification du



projet n'était réalisée. »

« Concernant la pollution, le constat est inquiétant, voire alarmant. Outre la pollution visuelle, le bruit effectué par les éoliennes peut s'étendre sur des distances allant bien au-delà de la distance qui nous séparerait de la première éolienne. En effet, certaines personnes, sensibles aux infrasons, vivent un véritable calvaire alors qu'elles résident à plusieurs kilomètres de l'éolienne la plus proche... »

*« Toujours pour la ville d'Estimes, en Belgique, vous trouverez en suivant le lien ci-dessous des témoignages de personnes situées aux abords d'éoliennes. <http://fr.friends-against-wind.org/testimonies/riverains-d-eoliennes-de-200-m-de-haut...> »*

*Le retrait pur et simple des trois premières éoliennes nommées E1, E2 et E3 serait à nos yeux le plus raisonnable. »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Nous invitons l'auteur à consulter le thème D et l'étude paysagère pour mesurer l'impact visuel limité du projet et des photomontages dédiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°23 de Mr LEFEBVRE Daniel adjoint au maire d'Houdain chargé de l'urbanisme :**

Cette personne est opposée au projet.

« ...connaissant les nuisances occasionnées dans les zones déjà implantées... »

En outre, « notre PLU prévoit une zone à urbaniser très proche de la 1<sup>ère</sup> éolienne. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. De plus notre souhait de concertation et notre étude d'évolution du projet font l'objet d'une réponse complète à l'issue de la réponse aux thèmes.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

En outre Innovent a décidé de supprimer l'éolienne 1.

➤ **Inscription n°24 de Mr GAJNY David 453 rue d'Houdain La Comté :**

Acquéreur d'un terrain situé rue d'Houdain : consultation du dossier.

➤ **Inscription n°25 de Mr Boulen arnaud 81 rue du 19 mars 1962 La Comté :**

Avis défavorable.

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

**10. Le 28 avril 2015 :**

Délibération du Conseil Municipal (pièce n°9)

➤ **Inscription n°27 de Mr LEPILLIET Alain:**

- **Thème Y** : Avis favorable

➤ **Inscription n°28 de Mr DEGROOTE Jean-Luc La Comté :**

Avis défavorable.

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème I** : Impact sur le tourisme
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière

- **Thème ZA:** Disparition du site de parapentistes
- **Thème S :** Perturbation des réseaux audio-visuels et électrique
- **Thème U :** Observations diverses : « *disparition du médecin du village* »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'observation diverse n'appelle pas de réponse particulière.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Le problème du non remplacement des médecins, installés à la campagne, partants à la retraite ne dépend pas seulement de la vue d'éoliennes.**

➤ **Inscription n°29 de Mme DERAMPE Christine et CHRISTOPHE Jean-Christophe  
27 rue des Rossignols La Comté :**

Ils demandent l'annulation du projet.

- **Thème Z :** Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème D :** Impact visuel sur le paysage
- **Thème K :** Impact sur l'environnement
- **Thème A :** Nuisance sonore
- **Thème W :** risque accidentel
- **Thème R :** Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème U :** Observations diverses  
Impacts de foudre.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'observation diverse trouvera une réponse dans l'étude de danger qui précise bien que les éoliennes sont prévues pour résister aux impacts de foudre.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

## 11. Permanence du 30 avril 2015 :

- Inscription n°30 de Mme LECLERCQ Odile en tant que Maire de Beugin et de Mme CATOUILLARD Charline, Mme POLAPSKI Corinne et Mr MORCRETTE Sylvain conseillers municipaux: (pièce n°12)

Elle relate son entretien avec Monsieur Wambre, en présence de Monsieur Morcrette, conseiller municipal, au sujet des photomontages.

*« J'ai fait de nombreuses remarques à M. Wambre, concernant le projet, remarques qui figureront d'ailleurs dans la délibération de notre conseil municipal qui vous sera déposée la semaine prochaine.*

*M. Wambre nous fait part dans son mail, d'évolutions prévues, et nous sommes bien conscients d'une volonté de concertation de la part de la société.*

*Nous utilisons donc maintenant les photomontages qu'il nous a transmis, sur lesquels les éoliennes impressionnent peut être encore plus les villageois - les nôtres étaient plus jolies dans leur « robe blanche ».*

*Toutefois, l'éolienne E2 qui perdrait 23m, reste à nos yeux toujours aussi gênante tant au point de vue pollution auditive que visuelle pour les Beuginois, qui demeurent le long de la rue d'Houdain ( RD86).*

- **Thème M** : Photomontages trompeurs
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème U** : Observations diverses

*« A propos de cette diminution de taille, je m'interroge quant au profil topographique du parc éolien. En effet, à la page 46 de l'étude d'impact complète du projet, le croquis montre un alignement des pointes de pales « debout » ; en diminuant la hauteur de la E2, une rupture existera dans cet alignement. Toutefois, les 8 machines n'ont jamais été alignées (cf le plan de la page 46) ; cela ne me semble guère cohérent. »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. De plus notre souhait de concertation et notre étude d'évolution du projet font l'objet d'une réponse complète à l'issue de la réponse aux thèmes.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Le commissaire pose la question des incidences des changements sur les impacts.**

- Inscription n°31 de Mme LECLERCQ pour un courrier de Madame TRICART Carine 19 rue des Rossignols La Comté : (pièce n°13)

Cette personne est opposée au projet :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème L** : Impact sur la santé des animaux
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°32 courrier de Mr Mme MORCRETTE 19 rue André Flament à Beugin : (pièce n°14)**

Cette personne refuse le projet et joint un photomontage.

- **Thème P** : Nuisances imposées par des communes limitrophes
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore

Elle conclut par cette phrase : « *Pensez-vous que les dirigeants d'Innovent vivent avec des éoliennes derrière leurs propriétés ?* »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Pour répondre à l'interpellation de l'auteure je précise que le dirigeant d'InnoVent a construit sa première éolienne dans la cour de son usine textile. De 1993 à 2008, date de déménagement de la société, le dirigeant a donc travaillé quotidiennement et littéralement sous une éolienne.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°33 courrier de Mr Mme MARASZEK Denis 240 rue du 14 juillet à La Comté : (pièce n°15bis)**

Ces personnes sont « contre l'implantation du parc éolien »

*« Nous avons de gros problèmes de santé..., nous constatons en consultant « le syndrome éolien » qu'il en est rien au contraire (infrason-bruit-pollution etc...)..., avec vos éoliennes vous allez faire mourir notre village à brève échéance. De plus nous trouvons scandaleux que l'architecte des monuments historiques puisse donner son accord sur un tel projet alors que nous on a du se plier à leurs exigences et nous avons une maison qui ne ressemble pas du tout à notre projet initial. »*

- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème ZB**: Absence d'avis de l'Architecte des bâtiments de France
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème U** : Observations diverses

*« Maintenant sur un plan national nous partons sur la même pente que l'Allemagne pour polluer avec des centrales charbon et gaz lorsque qu'il faudra de gros besoins en énergie comme ça se produit plusieurs fois par an. », ...*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. La France a un mix énergétique très différent de l'Allemagne et jamais la production éolienne n'a nécessité l'installation de nouvelle centrale à charbon. Sur ce sujet, la lecture des rapports de RTE gestionnaire du réseau électrique et de son équilibre sont très intéressants.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Je rappelle que la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS), sera appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation. (Voir article 512-25 CE modifié par R553-9 CE)**

➤ **Inscription n°33 courrier de Mme BOUCHER Agnès 127 CD 129 62870 Campagne les Hesdin. (pièce n°15bis)**

Cette personne non concernée directement par le projet, souhaite s'exprimer sur le registre. Les thèmes abordés sont les suivants :

- **Thème K** : Impact sur l'environnement

- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème ZC**: Trop d'éoliennes dans le Pas-de-Calais
- **Thème ZD**: Principe de précaution
- **Thème U** : Observations diverses

« L'article ter de la Charte de l'Environnement de 2004 dit : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » Il est manifeste qu'en installant des éoliennes de cette hauteur à proximité des habitations, ce droit n'est pas respecté. Je suis totalement convaincue que l'installation d'éoliennes est une fausse bonne idée. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'énergie éolienne fait partie d'une solution idoine pour conserver un « environnement équilibré et respectueux de la santé » si on la compare aux autres moyens de production d'électricité.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

- **Inscription n°35 courrier de Mme BRUNEL Sophie et Mr DELMOTTE Thierry 229 rue du 8 mai 62150 La Comté : (pièce n°14)**

Nous nous opposons à ce projet pour les raisons suivantes:

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème N** : Signaux lumineux la nuit
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème L** : Impact sur la santé des animaux
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème K** : Impact sur l'environnement

- **Thème U** : Observations diverses

« Sur le point de vue du paysage, l'implantation semble en contradiction avec le schéma départemental éolien qui préconise que les éoliennes ne doivent pas gommer le relief naturel quand il constitue une part importante de la perception du paysage. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'auteur pourra consulter notre réponse à l'avis de l'autorité environnementale. De plus notre souhait de concertation et notre étude d'évolution du projet font l'objet d'une réponse complète à l'issue de la réponse aux thèmes.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°36 de Mr DELCROIX Jean-Marie 17 rue du 14 juillet La Comté :**

Consultation du dossier

➤ **Inscription n°37 courrier de Mme GUERY Sandrine 205 rue du 8 mai 45 62150 La Comté : (pièce n°14)**

Cette personne est opposée au projet pour les raisons suivantes :

- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème P** : Nuisances imposées par des communes limitrophes

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**



➤ **Inscription n°38 courrier de Mr DUEZ Jean 18 rue des Rossignols 62150 La Comté : (pièce n°18)**

Cette personne marque « *son désaccord avec le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de La Comté et de Rebreuve-Ranchicourt.* »

« *...D'autant plus que mon épouse, handicapée à 80% et atteinte de deux maladies rares telles que le Syndrome d'Ehlers-Danlos et le Syndrome de Meige, ne pourrait supporter de se voir ajouter des dommages de santé conséquents à l'implantation de ces éoliennes à une distance correspondant à 2 fois et demie la hauteur d'une éolienne ...* »:

Les thèmes suivants sont repris :

- **Thème U** : Observations diverses
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème W** : risque accidentel
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème ZE**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème U** : Observations diverses

« *-La pollution potentielle des nappes phréatiques, constatée sur certains sites à plusieurs reprises, (Fuites d'huiles et autres liquides, infiltrations des métaux oxydés et autres matériaux et métaux rares provenant de la composition des installations ainsi que des manipulations au cours de l'entretien des sites,*

*-La mise en jachère définitive des emplacements d'éoliennes (plus de 1300 tonnes de béton ferrailé par éolienne), »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème H.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°39 et 40 de Mr CHRISTOPHE Jean François 27 rue des Rossignols 62150 La Comté et de Mme DERAMPE: (pièce n°14)**

Cette personne s'oppose au projet et s'associe au courrier de Mme DERAMPE: inscription 29 (pièce n°11).

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°41 de Mr R.ZAWADZKI 13 rue A Flament à Beugin:**

Cette personne s'oppose au projet :

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°42 courrier de Mme NICOLLE Christelle 75 rue André Flament à Beugin,**

Conseillère municipale et titulaire au Syndicat mixte EDEN 62, Cette personne s'oppose au projet et souhaite qu'il soit « revisité » :

- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°43 courrier de Mr VANDENNEUCKER Michel 49 rue d'Houdain à Beugin (pièce n°19)**

Cette personne s'oppose au projet :

*« Nous sommes favorables aux énergies renouvelables, mais avec l'assurance qu'une telle réalisation soit en concordance avec notre environnement et notre qualité de vie. »...*

- **Thème O** : Infrasons
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème N** : Signaux lumineux la nuit
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème U** : Observations diverses
- *« Nous avons également remarqué que ce projet n'est pas objectif dans la mesure où nous BEUGINOIS sommes totalement oubliés des différentes études. Comme, le montre les photographies, aucune n'est prise de chez nous, alors que nos habitations sont en surplomb par rapport au niveau de la route. L'étude concernant une espèce d'oiseau protégée ne s'est faite que sur le territoire de la commune voisine, LA COMTE, et non sur notre sol ; POURQUOI ? , d'autant plus que le champ aux oiseaux est sur notre commune. »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème J et à l'étude faune-flore.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°44 courrier de Mme et Mr Caron 47 rue d'Houdain à Beugin (pièce n°20) déposé par Mr VAN DEN NEUCKER**

Cette personne fait part de son « mécontentement » :

- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème U** : Observations diverses

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°45 courrier de Mme MIKOLAJCZAK Elisabeth 44 rue de Bonval à Houdain : (pièce n°21)**

- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°46 courrier de Mme et Mr DUMOULIN Gilles et Cathy 22 rue d'Houdain à Beugin :**

Ils sont défavorables au projet :

- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème U** : Observations diverses

*« quid des départs de montgolfières du bois d'Ohlain..., des départs d'ULM sur la commune de La Comté »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème ZA.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

Les incidences du projet sur les départs de montgolfières du bois d'Ohlain et ceux d'ULM sur la commune de La Comté seront étudiées par la commission qui va étudier l'incidence sur le site de parapente de La Comté.

➤ **Inscription n°47 courrier de Mme et Mr PHILIPPE Daniel 35, Rue d' Houdain à Beugin (pièce n°22)**

Avis défavorable

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème U** : Observations diverses

« -barrage des éoliennes pour les flux migratoires

-Création de moyens de remplacement (centrale électrique charbon ou gaz) lorsque le vent ne souffle pas .

-Suppression de la base ultra légère de vol libre du mont la Comté, plus de départ de montgolfière d'Ohlain (Sécurité)

Construction d'autoroutes pour le cheminement des tronçons d'éoliennes (Accès de 12 à 15 mètres de large) »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème ZA pour les montgolfières. Il pourra également consulter l'étude d'impact qui précise la largeur des chemins d'accès qui est de l'ordre 4 mètres. Par ailleurs l'auteur pourra également se renseigner en consultant le rapport de RTE gestionnaire électrique qui intègre parfaitement l'éolien dans son mix énergétique sans faire appel à de nouvelles centrales à charbon.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°48 courrier de Mme et Mr SZPOPER Valdemar 33, Rue d' Houdain à Beugin (pièce n°23)**

« Venu pour témoigner son désaccord. »

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°49 courrier de Mme DUBOIS Claudine 37 rue des Rossignols 62150 La Comté et Mme LECOMTE Laurence : (pièce n°24)**

Ces personnes sont opposées au projet pour les raisons générales suivantes:

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème N** : Signaux lumineux la nuit

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°50 courrier de Mme et Mr HERBET Michel 3 rue d'Houdain à Beugin: (pièce n°25)**

Ces personnes sont opposées au projet bien que qu'elles ne soient pas anti-éoliens.

- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème P** : Nuisances imposées par des communes limitrophes

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°51 courrier de Mme PASSE Ludiwine et de Mr LUDWIKOWSKI 1 rue du Maréchal Leclerc 62150 Houdain : (pièce n°26)**

Ces personnes nous font part de leurs motifs d'opposition relatifs au projet nous reprenons quelques passages importants :

*« ...Nous venons d'acquérir un terrain situé à LA COMTE, parcelle cadastrée 115 section B située au 620 rue d'Houdain soit la seconde parcelle à l'entrée de LA COMTE en venant de BEUGIN... »*

*« C'est avec une grande peine que nous avons appris par un voisin le lundi 20 avril 2015 que ce projet de création de huit éoliennes existait, précision faite que l'acte authentique d'acquisition de notre terrain a été signé le 13 mars 2015, que le compromis avait été régularisé en juin 2014 et la dalle coulée 24 avril 2015. »*

*« Il est malheureusement trop tard pour faire marche arrière, notre maison sera donc à LA COMTE.. »*

*« Nous nous insurgons contre l'absence totale d'information de la part de la Commune sur l'existence de ce projet qui nous a été volontairement caché par la Commune avec qui nous avons été en contact régulier depuis le mois de Juin ne serait-ce que pour le dépôt du permis de construire et toutes les démarches relatives à l'assainissement.*

*...Nous estimons avoir été trompés par la Commune et nous ne sommes pas les seuls. C'est dans ce contexte que nous avons nous-mêmes rédigé des tracts (dont copie ci-jointe) que nous avons distribué les 25 et 26 avril 2015 dans LA COMTE à l'effet d'informer la population.*

*Je peux vous assurer que 90% de la population rencontrée n'avait absolument pas connaissance de ce projet et ne souhaite pas voir implanter ces éoliennes sur ce territoire magnifique...*

*...D'ailleurs, un habitant rencontré lors de ce tractatage m'a remis le bulletin d'information de la Commune de Mars 2015 (ci-joint) dans lequel il n'est absolument pas fait état de ce projet !! qui n'a d'ailleurs pas été mentionné durant la campagne électorale... »*

*« Ce projet est totalement contraire aux intérêts des habitants et ce pour les raisons suivantes :*

*1- Défiguration du paysage*

*Le projet est en contradiction avec le schéma départemental éolien.*

*Trois éoliennes sont placées en limite de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et du Mont de La Comté ; une d'entre elle (E8) est même implantée sur le Mont !*

*Or, La comte est située en zone historique en raison du pigeonnier ce qui a causé de nombreux déboires aux habitants souhaitant construire en raison de la rigueur du Plan Local d'Urbanisme...*

*2-Dégradation de la faune et de la flore*

*Où est le rapport d'études du cabinet ENVOL??...*

*3-Agressions constantes visuelles et sonores*

*Emission d'infrasons (ondes sonores se situant en-deçà de la limite d'audition humaine)...*

*Les habitants ont-ils des possibilités pour exiger ces contrôles sonores par des tiers impartiaux?*

*Outre les clignotements incessant des éoliennes même la nuit et l'effet d'ombre causé par les pâles*

*4-Quid des avantages écologiques ?*

*L'implantation implique des milliers de tonnes de béton armée dans le sol qui ne seront jamais enlevé.*

*mise en jachère définitive des emplacements d'éoliennes (plus de 1300 tonnes de béton ferrailé par éolienne)*

*Ces machines nécessitent une centrale de charbon pour pallier l'absence de vent !*

*Pollution potentielle des nappes phréatiques, constatée sur certains sites à plusieurs reprises, (Fuites d'huiles et autres liquides, infiltrations...)*

*5-Répercussion sur la santé : « Syndrome éolien » ou « Wind turbine syndrome »*

*Les infra-sons...*

*L'effet stroboscopique insupportable...*

*La puissante lumière de signalisation*

*Des troubles qui peuvent être résumés ainsi (Dr Nina Pierpont, « le syndrome éolien »)...*

*6-Quid de la rentabilité économique*

*Rachat de l'électricité deux fois plus cher payé par la taxe CSPE qui nous est imposée et qui ne cesse d'augmenter tant ces éoliennes ne sont pas rentables...*

*Le Tribunal Administratif d'AMIENS par exemple ne cesse de prononcer des annulations tant la Picardie a été envahie par des projets inacceptables...*

*7-Dépeuplement de la campagne et désertification du site par les sportifs et les familles*

*Sur ce point, je vous précise que le Mont de La COMTE est exploité par les parapentistes !*

*Ces derniers ne sont même pas cités dans le projet !!...*

*8-Coût de l'immobilier !!*

*Nous venons d'acheter le 13 mars 2015, soit il y a un mois et demi, un terrain au prix du marché !*

*Combien vaut-il aujourd'hui avec une vue directe sur huit éoliennes implantées entre 600 et 700 mètres ?*

*Les économistes parlent d'une perte de 40% à supposer qu'un acquéreur soit intéressé !...*

*9-Quid de la distance*

*Le projet prévoit que ces machines seront implantées entre 600 et 700 mètres des habitations de la COMTE, 582 mètres pour la plus proche.*

*Or, l'amendement GERMAIN voté par les sénateurs impose une distance de 1000 kms !...*

*Elle présente une hauteur gigantesque jusqu'à 199 mètres ! Du jamais fait dans la région... »*

Les thèmes abordés sont les suivants :

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème ZB**: Absence d'avis de l'Architecte des bâtiments de France
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème H** : Impact lié au démantèlement, aux matériaux employés
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage



- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème N** : Signaux lumineux la nuit
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème W** : risque accidentel
- **Thème U** : Observations diverses

*« Le Tribunal Administratif d'AMIENS par exemple ne cesse de prononcer des annulations tant la Picardie a été envahie par des projets inacceptables »*

Madame PASSE et Monsieur LUDWIKOWSKI joignent à leur lettre, divers documents ou études :

- **(pièce n°29) Avis et conclusions du commissaire enquêteur concernant la ferme Éolienne du Torpt** : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien terrestre sur les communes de Tourville-la-Campagne et de Saint-Meslin-Du-Bosc.
- **(pièce n°30)** La traduction d'un article paru dans le journal anglais le « Daily Mail le 9 septembre 2012. Des parcs éoliens pour nous sauver ou pour nous tuer?
- **(pièce n°31) Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ?** par Jean Germain Sénateur (PS) d'Indre-et-Loire Vice-président de la commission des finances du Sénat
- **(pièce n°32)** « Eoliennes et santé humaine » Revue de la littérature et recommandations par Nicole Lachat, biologiste, Dr ès sciences Juin 2011
- **(pièce n°33)** : Le bulletin d'informations de la commune de La Comté
- **(pièce n°34)** : la copie du tract support de la pétition
- **(pièce n°35)** : la pétition : « *NON AUX EOLIENNES QUI VONT DEFIGURER NOTRE PAYSAGE* »,  
*Celle-ci rassemble les signatures de 128 personnes.*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème R pour l'amendement Germain. Pour les annulations de projets éoliens bien qu'elles existent, elles sont cependant minoritaires dans les décisions juridiques.

#### Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°52 courrier de Mme et Mr DUQUENOY James et Virginie et leurs enfants Flore et Quentin 41 rue d'Houdain 62150 BEUGIN : (pièce n°34)**

Ces personnes sont opposées au projet

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème U** : Observations diverses

*« Cependant, le manque d'information, de communication de ce projet d'implantation sur les territoires de La Comté- Rebreuve-Ranchicourt, l'absence de réponses de nombreux élus de partis politiques différents, de divers présidents de conseils départemental, régional ou d'agglomération de communes, ne soulèveraient-ils pas la prise illégale d'intérêts ? »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème Z. Concernant l'allégation de prise illégale d'intérêts nous renvoyons l'auteur à notre réponse à l'enquêteur publique en début de document. Le nombre important de projets éoliens expliquent facilement la raison pour laquelle les Préfets, députés et élus des EPCI ne répondent pas aux sollicitations individuelles. C'est la raison pour laquelle la DDTM et la DREAL se chargent de l'instruction de ces projets et de la tenue des enquêtes publiques.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°53 courrier de Mme et Mr DUQUENOY James et Virginie et leurs enfants Flore et Quentin 41 rue d'Houdain 62150 BEUGIN : (pièce n°35)**

Ces personnes sont opposées au projet

Ils joignent également une copie du courrier adressé à la Préfète du Pas-de-Calais.

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

- **Inscription n°53 courrier de Mr GUFFROY Philippe 8 route d'Houdain, Le haut-village 62150 BEUGIN (pièce n°36)**

Cette personne est « contre ce projet » pour les raisons suivantes :

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème ZA** : Disparition du site de parapentistes
- **Thème P** : Nuisances imposées par des communes limitrophes
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

- **Inscription n°53 courrier remis par Mr GUFFROY Philippe pour Melle GALINEC Corinne 6 route d'Houdain 62150 BEUGIN (pièce n°37)**

Cette personne est opposée au projet

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème U** : Observations diverses

*« Des routes vont être construites ... encore du BETON, toujours du BETON »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer à l'étude d'impact, la quantité de béton par éolienne reste limitée au regard de son potentiel de production électrique. Il n'existe malheureusement pas de moyen de production électrique qui n'utilise pas de béton ou d'autres matériaux de construction.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°53 courrier remis par Mr GUFFROY Philippe pour Mr SZOPER Waldemar 33 route d'Houdain 62150 LA COMTE (pièce n°38)

« ...Je dis non au nom de ma famille à ce projet éolien... »

- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°53 courrier remis par Mr GUFFROY Philippe pour Mr et Mme NEPVEU 7 rue des Rossignols 62150 LA COMTE (pièce n°39)

Cette personne est opposée au projet

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème U** : Observations diverses

Pollution pour la terre

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer à l'étude d'impact. L'énergie éolienne est en effet une des énergies les moins polluantes. Pendant son exploitation elle n'émet pas de CO<sub>2</sub> ou de gaz à effet de serre et ne produit pas de déchets.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°53 courrier remis par Mr GUFFROY Philippe pour Mme NEPVEU Elise à La Comté (pièce n°40)**

Cette personne est opposée au projet

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème H** : Impact lié au démantèlement, aux matériaux employés
- **Thème U** : Observations diverses

Appauvrissement du sol

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème H sur le démantèlement. Pendant la phase d'exploitation la superficie au sol condamnée pour l'agriculture se limite à quelques ares ce qui est très faible.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°53 courrier remis par Mr GUFFROY Philippe de Mme MIKOLAJCZAK Elisabeth 44 rue de Bonval à Houdain :**  
Voir Inscription n°45\_(pièce n°21)

➤ **Inscription n°54 par Mr DARGENT David 6 rue d'Houdain BEUGIN 62150**

Cette personne est contre le projet.

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème V** : Retombées financières dérisoires
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Inscription n°55 courrier de Mr Hugues BOURDELLE 283 rue du faubourg des postes 59000 Lille pour l'Association « RAZ'MOTTE » le club-école de parapente du Nord: (pièce n°41)**

*« Je me permets de vous présenter les observations de notre structure associative de parapente dont voici les principales caractéristiques :*

- Agréée jeunesse et sports et affiliée à la Fédération Française de vol Libre
- 130 adhérents en 2013, 110 en 2014.
- De 80 à 100 licenciés depuis 2012. La structure existe depuis 25 ans.
- Nos adhérents volent en moyenne 100 journées par an à la Comté.
- Nous donnons des cours de parapente régulièrement : 166 journées élèves en 2014.
- Notre école associative a reçu le label qualité FFVL en 2013, 2014 et 2015. Elle est en passe de devenir une école professionnelle avec 2 emplois.

*Nous faisons régulièrement des journées écoles et des stages de parapente sur le site de la Comté. C'est un site majeur pour l'école de parapente et pour les nombreux usagers »...*

*L'absence d'obstacles pouvant générer des turbulences au vent du site est déterminante pour la sécurité de la pratique.*

*L'espace au vent du site nous est indispensable pour pouvoir avancer et faire une approche pour poser en sécurité quand le vent se renforce.*

*Nous avons très peu de sites de pratique dans la région. Remettre la pérennité des sites existants en question par de nouveaux projets d'implantation d'éoliennes est tout simplement inacceptable pour nous utilisateurs réguliers des sites de vol libre.*

*Par ailleurs, il y a déjà suffisamment d'éoliennes dans le secteur. En rajouter dégraderait beaucoup et durablement l'esthétique du paysage.*

*Pour ces raisons, nous sommes contre l'implantation des éoliennes sur la commune de Rebreuve Ranchicourt et plus généralement autour des sites de vol libre de la Comté, d'Olhain et de La Thieuloye.*

*L'implantation par la société INNOVENT, d'éoliennes à Rebreuve Ranchicourt décrite sur le site [www.Pas-de-Calais.gouv.fr](http://www.Pas-de-Calais.gouv.fr) serait une menace pour la sécurité des pilotes de parapente volant à la Comté et remettrait en question son existence, notamment les éoliennes 4, 5, 6, 7, 8.*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Nous invitons l'auteur à consulter le thème ZA.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**L'impact du projet sur le site de parapente fera l'objet d'une réserve par le commissaire enquêteur.**

➤ **Inscription n°56 de Mme DUTAILLY Yveline 135 rue Jules Obby :**

« Suis contre les éoliennes... »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

➤ **Inscription n°57 de Mme PRZYTAL Cindy: pas d'adresse indiquée**

« Contre les éoliennes »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

➤ **Inscription n°58 de Mr Mme FURMANIAK Sébastien et Carole :**

Ces personnes ont déposées un courrier par l'intermédiaire de la mairie de Beugin (inscription 22 pièce n°7)

Elles affirment à nouveau leur refus de ce projet pour les raisons suivants :

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème K** : Impact sur l'environnement

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°59 courrier de Mme KACZMARECK Valérie 178 rue d'Houdain 62150 La Comté et MORAIS Michael (pièce n°42)**

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème N** : Signaux lumineux la nuit
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème H** : Impact lié au démantèlement, aux matériaux employés
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème K** : Impact sur l'environnement

- **Thème S** : Perturbation des réseaux audio-visuels et électrique
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°60 courrier de Mr GRESOVINE Patrick 6 rue des Rossignols 62150 La Comté :**

*« Je suis contre le projet en l'état actuel »*

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

➤ **Inscription n°61 courrier de Mr Christophe Dinoir 404 rue du Mont à Leux 59150 Wattrelos Président du Comité Départemental de Vol Libre du Pas de Calais : (pièce n°43)**

*« Je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous avertir des dangers qu'engendreraient la construction de 8 générateurs éoliens sur les communes de Rebreuve Ranchicourt/ La comté.*

*Dans ce périmètre nous avons 2 sites de pratiques référencés à notre fédération ainsi qu'à la DGAC...*

*...Dès 2014 les habitants de Beugin afficher non aux éoliennes. Après des recherches j'ai trouvé la société INNOVENT de Villeneuve d'Ascq. Je les ai eus au téléphone. Et leur ai avertis de l'existence de nos sites de pratique...*

*..Mais d'après les documents disponible aucune ligne sur la partie sportive et le danger Pour les pratiquants de vol libre...*

*... La piste de treuil serait littéralement inutilisable*

*...Le site de La comté avec 2 générateurs en retrait de l'air de décollage. Pouvant eux être dangereux en cas de forçissement du vent...*

*Ce site et le 1<sup>er</sup> site de vol libre de la région NPC dès les années 1974 les 1<sup>ers</sup> deltistes pratiquaient puis dans les années 1985 les 1<sup>ers</sup> parapentistes.*

*Ce site ayant 2 orientations Ouest et Nord-Ouest et unique a l'intérieur des terres.*



*Ce site attire naturellement l'ensemble des pilotes de la région et des départements alentours mais aussi de Belgique et des pays bas. »*

Monsieur Dinoir joint une copie d'un mail reçu de Monsieur Wambre en date du jeudi 27 mars 2014, en réponse à l'envoi du tracé de la piste de treuil impacté par le pose d'éolienne.

Je relève les termes suivants :

*« Nous avons dès la phase de développement intégré le site de pratique de parapente de la Comté dans notre étude... »*

*« Par ailleurs nous organiserons des réunions d'information locales au préalable de cette enquête.»*

*« Ces réunions d'informations permettront d'établir un dialogue et une concertation avec les acteurs locaux. Nous vous convierons évidemment à ces réunions d'information comme je l'ai déjà prévu avec Mr Driguët. »*

*« A cette occasion j'ai prévu de refaire un ou plusieurs photomontage orientés spécifiquement autour de la piste de parapente de la Comté. »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Nous invitons l'auteur à consulter le thème ZA.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Ce sujet fait l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**L'impact du projet sur le site de parapente fera l'objet d'une réserve par le commissaire enquêteur.**

- **Inscription n°63 : dossier déposé par Mme LEGRAND Christelle 6 bis rue de Penin Beugin pour le compte de « Les opposants au projet de construction d'un parc éolien pour l'installation de huit aérogénérateurs à REBREUVE-RANCHICOURT et LA COMTE. »**

Ce dossier détaille les arguments justifiant l'opposition des signataires au projet éolien, et précise les motifs de refus.

La 1ère partie traite de considérations générales :

- *Quelques rappels de bases essentielles sur les contraintes de la production électrique*
- *Quelques idées reçues sur les « énergies renouvelables »*
  - *Ce sont des énergies gratuites : faux*
  - *Ce sont des énergies propres (ou « vertes » ou « écologiques »...) : faux*

- *Objections : ceci est valable pour une éolienne mais si on en répartit un peu partout en France (ou en Europe) avec tout un ensemble de parcs, on devrait disposer d'une production régulière et constante?: faux*
- *Ces énergies vont permettre de résoudre la demande future en énergie électrique : faux*
- *Ces énergies sont économiquement compétitives : faux*
- *Ca va créer des emplois : faux*

La 2ème partie traite des considérations locales

- Les avantages financiers
- Le promoteur sans aucun doute le Grand Gagnant de l'opération !
- Le propriétaire du champ
- La commune

Question : quels investissements pourraient justifier d'un tel massacre de l'environnement, du cadre de vie et de la santé de ses habitants ?

- Les inconvénients financiers
  - La facture d'électricité
  - L'immobilier
  - Impacts environnementaux
  - Impact visuel
  - impact sonore
  - Impact sur la santé
  - Impact sur l'environnement
  - impact sur la sécurité des personnes et des biens.

Les conclusions exprimées par le collectif qui demande l'annulation du projet sont les suivantes :

- que ce projet n'a pas bénéficié d'une publicité efficace et suffisante,
- que le manque d'information de la part des acteurs de ce projet (municipalités comprises) a abouti à une méconnaissance du projet par les habitants concernés ... engendrant un sentiment de colère et de tromperie chez de nombreux petits propriétaires.
- qu'il n'a pas suffisamment pris en compte l'avis des populations concernées, renvoyée vers le Commissaire-enquêteur.
- qu'il engendre des nuisances visuelles insupportables pour les riverains
- qu'il a un impact non négligeable sur le cadre de vie des populations riveraines
- qu'il a un impact non négligeable sur la valeur immobilière des propriétés des populations exposées
- que, compte tenu des vents importants, (de force nettement supérieure à ceux ayant causé des accidents d'éoliennes répertoriés) soufflant sur le territoire concerné et mettant ainsi en danger les personnes et les biens.
- qu'il peut exister un risque de pollution des nappes phréatiques
- qu'il a un impact non négligeable sur la santé des riverains, sans présumer de celle des personnes non riveraines mais pouvant être concernées

Documentations utilisées dans ce dossier :

-« Petit guide pratique de l'énergie éolienne » par Jacky RUSTE, Ingénieur INSA Génie Physique, Docteur ingénieur « physique du solide » de l'université de Nancy 1, Ingénieur de recherches retraité, Ancien Professeur associé de l'Université de Marne la Vallée, Enseignant universitaire.

-Eoliennes et santé humaine par Nicole Lachat, biologiste, Docteur ès sciences

-EOLIEN : SANTE Traduction d'un article paru dans le « Daily Mail » le 9 septembre 2012

-Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ? par Jean Germain, Sénateur (PS) d'Indre-et-Loire, Vice-président de la commission des Finances du Sénat.

-LA SECURITE PUBLIQUE DES CENTRALES EOLIENNES INDUSTRIELLES. Constat de carence, par Jean-Pierre Abalain, Ingénieur Général du Génie maritime (2ème S), Jean Yves Chazal, Ingénieur Ecole Navale, Bernard Schumpp, Ingénieur INSA-Lyon. Préfecture de l'Eure. Ferme Eolienne du Torpt. Avis et conclusion du Commissaire-enquêteur. 19 mai 2014 -- 21 juin 2014.

Cette pétition a été signée par 200 personnes qui ont indiquées leurs noms prénoms et villes de résidence. Certaines ont repris leur adresse « mail. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**La concertation peut être engagée très en amont de la décision, dès les études préalables, c'est souvent une condition de meilleure réussite pour le projet en informant, impliquant et rassurant les habitants.**

**Toutefois l'enquête publique est la seule étape réglementairement obligatoire de la concertation.**

**Elle est une des phases privilégiées de la concertation préalable aux grandes décisions d'aménagement et aux projets qui suivront. C'est un des outils de régulation de la démocratie, un moment durant lequel chacun peut et/ou doit s'exprimer, sans aucune restriction sur ces projets.**

➤ **Inscription n°64 courrier de Mr DUVEAU Philippe 24 rue des Rossignols 62150 La Comté : (pièce n°45)**

Cette personne est opposée au projet pour les raisons suivantes :

- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain

- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°65 enregistrement de la délibération de la commune de Fresnicourt le Dolmen : (pièce n°46)**

Avis défavorable :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème W** : risque accidentel
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème N** : Signaux lumineux la nuit
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème U** : Observations diverses

- Pollution des sols, nappes phréatiques
- Nuisances stroboscopiques
- Gaspillage de l'argent public en profit des promoteurs
- Syndrome éolien
- Perturbations ondes hertziennes

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer aux thèmes H pour la pollution des sols, thème C pour l'effet stroboscopique et le syndrome éolien, thème S pour les perturbations hertziennes et thème ZE pour l'aspect financier.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

- **Inscription n°66 enregistrement de la délibération de la commune de Rebreuve-Ranchicourt : (pièce n°47)**

Avis favorable

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

12. **Le 4 mai 2015 :**

- **Inscription n°66 (pas de nom et adresse mais signée)**

Favorable aux éoliennes : « projet moins dangereux et plus sain que projet de méthanisation »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

- **Inscription n°67 de Mme MANNESSIEZ 11c rue Rouanel 62150 Rebreuve-Ranchicourt :**

Favorable au projet

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

13. **Le 7 mai 2015 :**

- **Inscription n°68 de Jean Claude TARKA Route Nationale 62150 Rebreuve-Ranchicourt :**

Avis favorable « ...à condition qu'il n'y ait pas de gêne pour habitants »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

- **Inscription n°69 de Mr Didier WESTERLOPPE 22 allée Vimone 62150 Rebreuve-Ranchicourt :**

Avis favorable :

«... il me semble préférable de voir des éoliennes-énergie renouvelable- que d'avoir une méthanisation... »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

#### 14. Permanence du 7 mai 2015 :

- Inscription n°70 enregistrement de la délibération de la commune de Calonne-Ricouart: (pièce n°48) reçue par mail par le commissaire enquêteur

Avis favorable.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de cet avis favorable.

- Inscription n°71 courrier de Mme et Mr LEMAITRE Pascal 35 rue des Rossignols 62150 La Comté : (pièce n°49)

Avis défavorable.

- **Thème A :** Nuisance sonore
- **Thème Z :** Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

- Inscription n°72 courrier de « LM le Haut Village » par Mr MOREAU Gérald 28 rue d'Houdain Beugin : (pièce n°50)

« ...Cette lettre de contestation a pour but de m'ériger contre ce projet d'éolienne, mais aussi de définir et de mettre au jour quelques défauts dans l'enquête public. »

- **Thème X :** Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème B :** Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème ZA:** Disparition du site de parapentistes
- **Thème D :** Impact visuel sur le paysage
- **Thème U :** Observations diverses

- « Je suis moi même propriétaire terrien et une de mes parcelles est très proche de l'éolienne dite E1. Je n'ai jamais été consulté quand à ce sujet.
- De plus pourquoi n'avoir mis à la disponibilité du public qu'un seul registre pour consigner nos doléances et qui plus est à des heures d'ouverture somme toutes inopportunes.

- *Il est à noter qu'un mois d'enquête public c'est 30 jours ouvrables, et non quelques heures. Et pourquoi uniquement à Rebreuve-Ranchicourt., alors qu'à La Comté, la permanence de la secrétaire de mairie est bien plus intéressante en nombre d'heure.*
- *Par la même, pour quoi les habitants des communes de Rebreuve-Ranchicourt et de La Comté n'ont pas été averti de cette enquête.*
- *Noter bien aussi que si je m'aperçois que les entreprises qui vont implanter, terrasser, et mettre en œuvre ces éoliennes passent sur mes terres et ou stockent même provisoirement du matériel ou quoi que ce soit je me réserve le droit de déposer plainte pour violation de propriété privée.*
- *A qui appartiennent les terrains sur les quelles seront implantées les éoliennes? Il est à espérer qu'il n'y a pas de prises illégales d'intérêts.*
- *Les études de sols ont elles été menées en conformité avec les règles de l'art?*
- *Pourquoi les photos montages consultables en mairie, montrent des panoramas à partir de villages qui ne seront pas du tout impactés? Il y a un manque de transparences quand au choix des points de vue! Qui en décide d'ailleurs?*
- *Comment sera programmé l'intervention des secours en période d'hiver (neige, verglas)?*
- *Y a-t-il des bacs de rétention autour des mats d'éoliennes en cas de fuite des fluides de fonctionnement de ces machines*
- *Quand est-il du passage des convois exceptionnels dans nos communes, qui plus est sur des routes non adaptées au trafic lourd. Rappelons que la chaussée Brunéhaut vient d'être refaite dans son ensemble avec les deniers de l'état. »*
- *Il est à noter qu'il y a des risques de ricochets de plombs lors des périodes de chasse, donc une mise en danger de la vie d'autrui aussi bien pour les promeneurs, que pour les chasseurs.*
- *Les sports de plein air qui se développent sur le mont de La Comté plébiscité par ArtoisComm, vont disparaître, encore de l'argent public perdu.*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème H pour les fuites, à l'étude d'impact pour les aménagements liés aux travaux et les propriétaires des parcelles, au thème X pour les activités sportives. Les règles d'organisation de l'enquête publique n'incombe pas à la société InnoVent. Pour finir l'auteur n'a pas été consulté en tant que propriétaire pour le projet simplement parce que ses parcelles ne sont pas concernées. Bien que ce ne soit pas prévu, nous n'accéderons pas à ses parcelles sans autorisation préalable.

#### Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Le commissaire enquêteur avait souhaité tenir des permanences et déposer un deuxième registre d'enquête à la mairie de La Comté. Cette proposition n'a pas été retenue par les services préfectoraux, organisateurs de cette enquête.**

**En outre les horaires de permanence ont du être alignés sur ceux du personnel de la commune de Rebreuve-Ranchicourt.**

**Quant aux problèmes de chasse, ils pourront être étudiés et repris dans le protocole tripartite entre InnoVent, le GIC et les associations de chasse concernées, et un cabinet d'expertise environnementale indépendant.**

**La liste des propriétaires et des locataires figurait dans le dossier mis à l'enquête.**

➤ **Inscription n°73 enregistrement de la délibération de la commune de Beugin:**  
**(pièce n°48)**

Avis défavorable :

- **Thème O** : Infrasons
  - **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
  - **Thème U** : Observations diverses
- 
- *malgré la proximité du site projeté, il n'est pas fait état de la commune de Beugin dans l'étude d'impact, et ce, à maintes reprises (localisation p.8-21-22, description du contexte humain p.85, aire d'étude rapprochée p. 47 etc...)*
  - *l'impact sonore n'a pas été mesuré pour les maisons les plus proches du projet (habitations de la rue d'Houdain à Beugin) ; L'étude acoustique devrait donc être complétée avant toute décision concernant le projet !*
  - *Les vitesses de vent prises en compte dans les mesures du bruit occasionné, n'excédant pas 28,8 km/h ne reflètent pas la réalité du site et de son exposition.*
  - *L'impact visuel n'a pas été réalisé pour les maisons les plus proches du projet : l'effet stroboscopique va-t-il perturber la santé des habitants ?*
  - *L'impact paysager ressenti par les habitants de Beugin n'a aucunement été présenté: aucune photo n'a été prise de Beugin centre-bourg ni des cônes de vue « stratégiques » de la commune (arbre rond, arbre de la liberté, ...)*
  - *l'impact sur la faune et la flore a été sous-estimé : la proximité des « bois de sapins » et « bois de châtaignes » abritant de nombreuses variétés et espèces n'est pas évoquée ; la zone dite « champ aux oiseaux » ne sera-t-elle pas perturbée ?*
  - *Le projet comportant des éoliennes de très grande taille (hauteur approchant les 200m) impactera encore plus le paysage*
  - *il y a un manque d'informations relatif à la situation du poste de livraison, aux chemins qui seront empruntés, au démantèlement en fin d'exploitation (provisions financières etc ...)*
  - *l'armée de terre a donné un avis défavorable*
  - *l'avis donné par le Ministère de la Défense aux projets éoliens de Cramont et Mesnil-Domqueur (Somme) n'a d'autre intérêt dans cette étude que celui de flouer les gens*
  - *le projet éolien, bien qu'à quelques mètres des limites du territoire de Beugin, n'apportera aucun dédommagement pour le préjudice subi par la commune et ses habitants*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème J pour la représentation de Beugin dans l'étude d'impact, au thème A pour les nuisances sonores, au thème C pour l'effet stroboscopique, au thème V pour les retombées économiques.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**



Il semble pourtant que la commune aurait souhaité en 2014 rejoindre le projet. Ce qui ne fut pas possible techniquement.

Quant aux incidences économiques pour la commune de Beugin, je rappelle que les communes, dans le cadre de l'attribution de compensation sont susceptibles d'obtenir une partie de la somme touchée par l'EPCI dont elles dépendent. Ceci à l'issue d'un vote à l'unanimité.

➤ **Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour Mme LECIEUX 62150 Rebreuve-Ranchicourt :**

Avis défavorable :

- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour la « Famille Delomelle » 62150 La Comté : (pièces n°53 à 55)**

« opposée au parc éolien »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

➤ **Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour Mme et Mr GUSTIN 62150 La Comté : (pièce n°56)**

Avis défavorable :

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème K** : Impact sur l'environnement

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

- Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour Mme AUGAIT 62150 Beugin : (pièce n°57)

Avis défavorable :

- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème I** : Impact sur le tourisme
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

- Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour Mr ZANTAR Pascal 7 rue Kleinhaus à DIVION : (pièce n°58)

Avis défavorable :

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème ZD**: Principe de précaution
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

- Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour la société colombophile de Fresnicourt le Dolmen (pièce n°59)

Avis défavorable :

« ...les éoliennes sont nuisibles pour les oiseaux sauvages et les pigeons voyageurs. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. L'auteur de l'observation pourra consulter l'étude faune-flore.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Le protocole tripartite proposé par Innovent pourra également se saisir de ce problème éventuel.**

- Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour Mme MARTEL Sandrine présidente de la société de chasse de Beugin : (pièce n°59)

Avis défavorable :

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème U** : Observations diverses :

« ...néfaste pour les populations de gibiers »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème L.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Voir ma réponse précédente concernant le protocole tripartite sur ce sujet.**

- Inscription n°74 courrier remis par Mme LECLERCQ pour Mr DEWALLE Daniel au nom du collectif d'opposants : (pièce n°61)

Cette pétition complète l'inscription n°63 : dossier déposé par Mme LEGRAND Christelle 6 bis rue de Penin Beugin pour le compte de « Les opposants au projet de construction d'un parc éolien pour l'installation de huit aérogénérateurs à REBREUVE-RANCHICOURT et LA COMTE. » Elle regroupe 46 signatures.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°75 : dépôt par Mme LECLERCQ d'une pétition « papier »: (pièce n°62)**

Elle regroupe 892 signatures « *des habitants des villages et des visiteurs habituels* » sur l'intitulé : « *NON AUX EOLIENNES DE REBREUVE-RANCHICOURT ET LA COMTE QUI VONT DEFIGURER NOTRE PAYSAGE* »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Les pétitions font l'objet spécifique du thème E.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°75 : dépôt par Mme LECLERCQ d'une pétition « internet: (pièce n°63)**

Mme LECLERCQ comptabilise ensuite pour ces pétitions les habitants de Beugin, 262 signataires (pièce n°64), ceux de Houdain, 133 signataires (pièce n°65), La Comté 132 signataires (pièces n°66-67-68),

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Les pétitions font l'objet spécifique du thème E.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

- **Inscription n°76 dépôt d'un courrier de Mr LAIGLE 71 rue Andre Flament à Beugin, en tant que Président de la société de chasse « les compagnons de chasse de Beugin : (pièce n°69)**

Attestation contre le projet éolien.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

- **Inscription n°76 courrier remis par Mr LAIGLE pour Mr BIENFAIT Philippe 624 chaussée Brunehaut Rebreuve-Ranchicourt 62150 en tant que citoyen et président de la société de chasse de Rebreuve-Ranchicourt (pièce n°70)**

Avis défavorable.

*« De nos jours nous enfouissons les câbles électriques pour éviter les pylônes disgracieux et à la place, nous érigeons des éoliennes qui affublent nos campagnes. Il s'agit d'un lobbying européen, ou l'aspect financier l'emporte sur le bénéfice écologique. »*

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

- **Inscription n°76 courrier remis par Mr LAIGLE pour de Mr COUSIN Arnaud 21 rue de Ruitz 62620 HOUCHIN en tant que président de chasse du Vieil Fort, commune de Divion Houdain : (pièce n°71)**

Attestation contre la mise en place d'un parc éolien

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

- **Inscription n°76 courrier remis par Mr LAIGLE pour Mr Guy DELATTRE président de chasse de la divionnaise, commune de Divion Houdain Beugin : (pièce n°72)**

Attestation contre la mise en place d'un parc éolien

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cet avis défavorable non motivé.**

➤ Inscription n°76 courrier remis par Mr LAIGLE pour Monsieur Doré Aurélien 3 rue du Fresnoy 62150 Beugin (pièce n°73)

Avis défavorable.

- **Thème O** : Infrasons
  - **Thème K** : Impact sur l'environnement
  - **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
  - **Thème A** : Nuisance sonore
  - **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
  - **Thème ZB**: Absence d'avis de l'Architecte des bâtiments de France
  - **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
  - **Thème U** : Observations diverses
- 
- « Le rapport de la DDASS sur l'éolien mentionne que la quasi-totalité des gens rencontrés se plaignent des bruits en extérieur et sont dérangés dans leur loisirs à l'extérieur (sport, jardinage,...) »
  - « *De plus, comment peut on laisser Innovent réaliser cette étude sonore, donc par innovent pour innovent. Ce n'est pas ce que l'on appelle un conflit d'intérêt ? Pourrions nous avoir une étude réaliste et indépendante ? A noter p75, les tableaux ne sont pas exploitables, quelle est l'unité de mesure ???* »
  - « *Il n'y'a aucune page, aucun mot sur ces infrasons dans le dossier, aucune mesure de leurs impacts* »
  - *Restons en aux effets indésirables et parlons de l'effet stroboscopique. Dans l'étude, Innovent calcule la zone stroboscopique avec une hauteur de pale entre 139 et 145 m. Or, la hauteur de pale de El est de 199 m. De plus, les valeurs ne tiennent pas compte de la réalité du terrain Beugin est en aval du projet donc la zone d'ombrage s'allonge vers le village. Innovent pourrait elle refaire une étude réaliste et non fantaisiste de la zone d'ombrage sur Beugin et les effets stroboscopiques, ou mieux, en passer commande à une société indépendante ?*
  - *Au niveau communication, pourquoi le projet a t-il été caché aux habitants ? Pourquoi, depuis 2013, ni la mairie de Rebreuve, ni la Mairie de La comté n'a réalisé de publication, de note d'information à destination de leur population ? Pour preuve, le projet n'a pas été mis à l'ordre du jour au conseil municipal mais a été voté en toute discrétion en question diverse à la fin d'un conseil (cf compte rendu municipal du 12 juillet 2013 sur le site internet du village). **A ce propos, il me semble qu'un des votants est lui même exploitant d'une parcelle accueillant une éolienne. Il va donc recevoir une somme d'argent, ce qui peut s'apparenter à un conflit d'intérêt.***

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème O pour les infrasons, au thème A pour l'étude sonore, au thème C pour l'effet stroboscopique et au thème J pour la communication autour du projet. Par ailleurs les études faites en interne par InnoVent sont liées à notre domaine de compétence et n'entache pas leur qualité.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

Toutes les pièces du dossier ont été jugés recevables par les services de la DREAL avant la mise à l'enquête publique.

➤ **Inscription n°76 courrier de Mr LAIGLE Emmanuel 71 rue André Flament 62150 Beugin : (pièce n°74)**

Avis défavorable

« Pourquoi les maires des Rebreuve-Ranchicourt et La Comté mettent les éoliennes en limite de leur commune ?

Pourquoi défigurer le paysage pour 34 000€ et 20000€

Que représente l'éolien en pourcentage de l'électricité produite ?

Qui démontera les éoliennes quand les contrats arriveront à terme ? Quel coût pour le démontage ? »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Le thème P aborde la problématique des limites de communes. Le parc, au-delà des retombées économiques, sujet du thème V, produit de l'énergie électrique renouvelable équivalent à la consommation de 23 000 foyers et c'est son objectif premier. L'éolien représente 3 à 4% de l'énergie électrique nationale. Le démantèlement est traité dans le thème H.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°77 courrier de Mr LAIGLE Emmanuel 71 rue André Flament 62150 Beugin : (pièce n°75) (4 pièces jointes)**

« Vu le SCRAE, la distance de 5 kms n'est pas respecté par rapport au site d'olhain (château d'Olhain monument classé) »

« + monument historique de La Comté : La grange, la grange le colombier, le portail »

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) sera appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation. (Voir article 512-25 CE modifié par R553-9 CE)**

➤ **Inscription n°78 courrier de Mr Daniel Dewalle, ancien Maire d'Houdain, Ancien Conseiller régional, Ancien Vice-Président du Département. (Pièce n°76)**

Avis défavorable :

- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage

- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs

*Il conclut sa lettre par ces termes : « Madame la Préfète, Monsieur le Commissaire-enquêteur, il faut que les Pouvoirs Publics prennent en mains un schéma éolien RESPONSABLE pour le Pas-de-Calais et pas contre certains de nos concitoyens. »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Les pétitions font l'objet spécifique du thème E.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

- **Inscription n°79 courrier déposé par Mme DUQUESNE Albina de Michel DUQUESNE, Président c/o 11 rue du 11 novembre 62130 LA THIEULOYE président de la ligue Nord-Pas-de-Calais de Vol Libre. (pièce n°77)**

Avis défavorable :

- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes

*« Je représente donc les pratiquants de cerf-volant, kitesurf, deltaplane et parapente. Les dispositions des articles L. 313-3 et R. 311-1 du code du sport permettent de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature par la conciliation de l'aspiration légitime des pratiquants à exercer leurs sports en milieu naturel, avec la préservation de l'environnement, le respect des droits attachés à la propriété et les autres usages de l'espace naturel...*

*Dans le périmètre de ce projet d'éolien nous avons 2 sites de pratiques référencés à notre fédération ainsi qu'à la DGAC (Direction générale de l'aviation civile).*

*Dès 2014, les habitants de Beugin affichaient des panneaux « Non aux éoliennes ». Après quelques recherches, j'ai trouvé la société INNOVENT de Villeneuve d'Ascq. Christophe DINOIR les a eus au téléphone. Il les a avertis de l'existence de nos sites de pratique.*

*Mais d'après les documents disponibles en 2015, il n'y a aucune ligne sur la partie sportive et le danger pour les pratiquants de vol libre.*

*La piste de treuil en orientation Sud-Ouest / Nord-Est serait littéralement inutilisable à cause des éoliennes E2, E3 et E4 (cf. : Annexe 1)...*

*Le site de La comté est ce que l'on peut considérer comme idéal. Avec une pente en herbe, aucun danger devant ou derrière le site, pas de ligne haute tension, pas d'autoroute ni de cours d'eau...*

*La construction des générateurs E7 et E8 en retrait de l'aire de décollage seront dangereux en cas de forçissement du vent...*

*Les éoliennes E2, E3, E4 et E5 créeront des perturbations aérologiques*



*Les nuisances des pales seront ressenties à plus 1Km.  
Mais s'il faut trouver des solutions alternatives pour l'énergie, le territoire est suffisamment grand pour ne pas installer ces générateurs là où il y a un espace de pratique sportive de nature. »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Le thème ZA évoque spécifiquement la problématique abordée.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**L'impact du projet sur le site de parapente fera l'objet d'une réserve par le commissaire enquêteur.**

- **Inscription n°80 courrier de Mme et Mr DUEZ Jean 18 rue des Rossignols 62150 La Comté : (pièce n°78 à 80)**

En complément de son observation déposée le 30 avril (n°38 pièce 18), cette personne joint la copie des échanges effectués par mail avec le Maire de La Comté.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de cette pièce.**

- **Inscription n°81 courrier de Mme Chaussoy 456 rue du 14 juillet 62150 La Comté : (pièce n°81)**

Elle marque son « *mécontentement au regard de l'implantation d'éoliennes sur la commune de Rebreuve-La Comté* » :

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème ZB**: Absence d'avis de l'Architecte des bâtiments de France

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Les pétitions font l'objet spécifique du thème E.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°82 courrier de Mme LABRUYERE Sylvie et WOZNIAK Jean-Luc 27 rue d'Houdain 62150 La Comté : (pièce n°82)**

Avis défavorable

- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème U** : Observations diverses

Souhaite le refus des éoliennes E1-E2-E3, voire la totalité de ce parc, après une visite du site par Madame La Préfète.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous prenons note d'une critique particulière au sujet des éoliennes E1 E2 E3 qui semblent être les plus problématiques d'après l'ensemble des observations.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**La suppression de E1 et la diminution de la taille de E2 semble répondre partiellement à cette observation.**

➤ **Inscription n°83 courrier de Mme Nathalie HERDA 25 rue d'Houdain Beugin : (pièce n°83)**

Avis défavorable

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°84 courrier de Mr Nicolas DEVOS 21 rue de la Rochelle 62150 La Comté : (pièce n°84)

- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème U** : Observations diverses

- « Les interstices inhabités ne semblent pas manquer dans ce secteur pour trouver un autre site de localisation. »

- « La mise en œuvre du développement durable comporte aussi un volet social... »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème T. Nous précisons également que les « interstices inhabités » évoqués ne sont pas légion et que c'est bien le travail d'InnoVent que d'identifier les zones propices.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°85 courrier de Mme et Mr MARASZEK 240 rue du 14 juillet 62150 La Comté : (pièce n°85)

« Nous sommes fortement opposés à ce projet. »

- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème U** : Observations diverses

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème ZE pour la facture d'électricité.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°85 courrier déposé par Mr MARASZEK de Mme et Mr DOURNEL Amandine et Gilbert 62150 La Comté : (pièce n°86)

Avis défavorable

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°85 courrier déposé par Mr MARASZEK de Mme Maurice Murielle 262 rue du 14 juillet 62150 La Comté : (pièce n°87)

Avis défavorable

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°85 courrier déposé par Mr MARASZEK de Mr LECLERCQ Fabrice  
226 rue du 11 novembre 62150 La Comté : (pièce n°88)**

- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème L** : Impact sur la santé des animaux
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°86 de Mr MULLER Frédéric 19 route d'Houdain 62150 Beugin**

Avis défavorable.

- **Thème U** : Observations diverses  
« -passages d'oiseaux migrateurs  
- montgolfières baptême  
- Plaine de jeud'Olhain : vue dégradée- Château d'olhain  
- aérodrome de Bénifontaine... »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème F et à l'étude faune-flore pour les oiseaux migrateurs, au thème ZA pour les montgolfières et au thème I pour l'impact sur le tourisme.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**A noter qu'aucun représentant de l'établissement d'Olhain ni du département n'est venu me consulter.**

➤ **Inscription n°87 courrier de Mme et Mr COUVREUR Jean-Daniel et Dominique  
29 route d'Houdain 62150 Beugin (pièce n°88 bis)**

Avis défavorable.

- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème S** : Perturbation des réseaux audio-visuels et électrique
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°88 courrier de Mme et Mr SAMBOURG 287 rue du 19 mars 62150  
La Comté : (pièce n°89)**

Avis défavorable.

- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées
- **Thème G** : Problème du relationnel futur entre les pour et les contre
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème ZC**: Trop d'éoliennes dans le Pas-de-Calais
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème H** : Impact lié au démantèlement, aux matériaux employés
- **Thème ZB**: Absence d'avis de l'Architecte des bâtiments de France
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème U** : Observations diverses

*-« Ces éoliennes vont être les plus puissantes d'Europe et vont culminer à 300m, ce qui équivaut à la hauteur de la Tour Eiffel. C'est de la démesure ! La tour Eiffel est vue de 70 kms à la ronde... »*

-horaires non adaptés de l'enquête publique.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer à l'étude d'impact pour la hauteur des éoliennes. La hauteur de 300 mètres correspond à la hauteur par rapport au niveau de la mer et non la hauteur totale de l'éolienne.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°88 courrier de Melle SAMBOURG Mathilde Appt 8 Bat A 62490 Haillicourt : (pièce n°90)**

Avis défavorable.

- **Thème O** : Infrasons
- **Thème N** : Signaux lumineux la nuit
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème W** : risque accidentel
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème ZB**: Absence d'avis de l'Architecte des bâtiments de France
- **Thème U** : Observations diverses

« - *L'effet stroboscopique insupportable visuellement lorsque le soleil se lèvera et que sa lumière se projettera au travers des pales,*  
- *La pollution potentielle des nappes phréatiques, constatée sur certains sites à plusieurs reprises, (Fuites d'huiles et autres liquides, infiltrations des métaux oxydés et autres matériaux et métaux rares provenant de la composition des installations ainsi que des manipulations au cours de l'entretien des sites,*  
- *La mise en jachère définitive des emplacements d'éoliennes (plus de 1300 tonnes de béton ferrailé par éolienne),*  
- *La mise en danger des personnes et des biens en cas de tempête... Or, à La Comté le 31 mars 2015, Météo France, dans son bulletin 3003N01 avait annoncé des rafales à 110 km/h, et les rafales ont atteint près de 115 km/h, »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème C pour l'effet stroboscopique, au thème H pour les fuites présumées, au thème W pour le risque accidentel.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°89 courrier de Mme GUFFROY Cathy 8 route d'Houdain 62150 Beugin: (pièce n°91)**

Avis défavorable

- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°92 courrier de Mr DARGENT David 6 rue d'Houdain 62150 Beugin: (pièce n°92)**

Avis défavorable

- **Thème ZC**: Trop d'éoliennes dans le Pas-de-Calais
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème H** : Impact lié au démantèlement, aux matériaux employés
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème U** : Observations diverses

*« - Ces engins n'ont aucune raison d'être. On pourrait encore admettre des raisons économiques, mais ce n'est même pas le cas. Pas de création significatives d'emplois, pas de commande pour les industries locales, rien à terme qui puisse justifier leur présence. Peut être quelques taxes locales (feront-elles baisser nos impôts ?).*

*- horaires non adaptés de l'enquête publique »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème ZE pour les questions économiques et au thème V pour les retombées économiques



Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°91 courrier de Mr GUFFROY Clément 8 rue d'Houdain 62150 Beugin: (pièce n°93)**

Avis défavorable

- **Thème ZC:** Trop d'éoliennes dans le Pas-de-Calais
- **Thème D :** Impact visuel sur le paysage
- **Thème C :** Impact sur la santé de l'humain
- **Thème O :** Infrasons
- **Thème Q :** Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème B :** Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème H :** Impact lié au démantèlement, aux matériaux employés
- **Thème F :** Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème U :** Observations diverses

« -Pourquoi le projet éolien a-t-il été caché aux citoyens (depuis 2012) jusque la veille de sa réalisation ?

-Pourquoi les enquêtes publiques sont-elles pratiquées à des horaires destinés à recueillir le moins de monde (d'opposants ?) possible ?

-Pourquoi la population n'est-elle pas informée clairement des rendements affligeants et des risques sur la santé de ces engins ?

-En matière d'écologie, comment admettre que les tonnes de béton livrées dans le sol, la vidange d'huile de ces engins (fuites dans le sol et donc dans les nappes phréatiques),

-la compensation du manque de régularité de la production éolienne par le fonctionnement continu de vieilles centrales à charbon (cf en Allemagne) puisse nous encourager à accepter de vivre à côté de énormes machines (les plus grandes d'Europe)...

-la destruction de la faune (cf les animaux morts au pied de ces engins : pigeons, cigognes, chauve-souris...) ? »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Les observations diverses trouveront réponse dans les thèmes Z, l'étude de danger, le thème H et l'étude faune-flore.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°92 courrier de Mme HOUREZ Véronique 104 rue de la Rochelle 62150 La Comté : (pièce n°94)**

Avis défavorable

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème ZC**: Trop d'éoliennes dans le Pas-de-Calais
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°93 courrier de Mme GUFFROY Lucile 8 rue d'Houdain 62150 Beugin: (pièce n°93)**

Avis défavorable

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°94 courrier de Mme CHEVALIER Jennifer 74 rue du 11 novembre 62150 La Comté : (pièce n°96)**

Avis défavorable

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème W** : risque accidentel
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème U** : Observations diverses

« -La pollution potentielle des nappes phréatiques, constatée sur certains sites à plusieurs reprises, (Fuites d'huiles et autres liquides, infiltrations des métaux oxydés »  
« Des éoliennes oui, mais pas n'importe où et n'importe comment ! »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème H pour les pollutions, au thème T pour les règles d'implantation des éoliennes. L'auteur pourra également consulter l'intégralité de notre dossier pour juger du niveau conséquent de réflexion inhérent à l'implantation de notre projet.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°95 courrier de Mr DELCROIX Jean-Marie 207 rue du 14 juillet 62150 La Comté : (pièce n°97)**

Avis défavorable

- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°96 de Mme MERCHER Nicolas 4 rue Pernin 62150**

Avis défavorable

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°97 courrier de Mme et Mr ANTCZAK 221 rue d'Houdain 62150 La Comté : (pièce n°98)**

Avis défavorable

- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème Q** : Les éoliennes profiteront uniquement aux propriétaires des terrains et aux promoteurs
- **Thème H** : Impact lié au démantèlement, aux matériaux employés
- **Thème V** : Retombées financières dérisoires
- **Thème ZB**: Absence d'avis de l'Architecte des bâtiments de France
- **Thème U** : Observations diverses

*-« Les éoliennes ne se situent bien évidemment pas dans le périmètre protégé, néanmoins on peut légitimement s'interroger sur l'impact visuel d'éoliennes culminant à 300m d'altitude sur une ligne de crête, par rapport à un centre de village à 80m d'altitude en contrebas à environ 1 km à vol d'oiseau. (Pour illustration, la notion de covisibilité telle qu'elle est définie par les bâtiments de France est présentée en fin de courrier). Vous comprendrez ainsi aisément que les personnes ayant bâti ou bâtissant actuellement sous cette contrainte s'étonnent que ces ouvrages hors normes, comparativement à ce que l'on trouve dans notre village, soient en projet de construction dans le contexte environnemental où on se place. Le rapport le précise :*

*Des éoliennes de taille différente sont proposées pour s'adapter au dénivelé du terrain et faire en sorte que la hauteur en bout de pôle perçue soit la même pour toutes les éoliennes. Cependant, de par sa localisation en hauteur couplée à la hauteur des machines, le projet sera remarquablement visible aux alentours depuis. Presque toutes les orientations. En effet, l'implantation est très proche du rebord des collines de l'Artois, produisant des effets de surplomb pénalisants.*

*Les mesures compensatoires sont inexistantes dans le projet, le porteur de projet justifiant ce choix par le fait que l'implantation a été bien réfléchi. De plus, le projet s'implante à proximité de nombreux bâtiments et sites Inscrits ou classés.*

*On est en droit de penser, si le projet aboutissait, que cette notion de préservation de l'architecture ancienne et du paysage, fortement contraignante pour un habitant quelconque, pourrait être balayée d'un revers de main par une entreprise, sous prétexte de rentrées financières inespérées dans le contexte économique actuel. C'est avoir bien peu de considération pour nos concitoyens. »*

« -Pour le second aspect, celui du respect de la faune :

*Le dossier doit présenter des mesures de réduction des impacts et ensuite proposer des mesures compensatoires pour considérer que les impacts ne sont plus significatifs. Or le dossier ne présente aucune mesure compensatoire sachant que les suivis ne sont pas des mesures compensatoires. Il appartient donc au porteur de projet de proposer des mesures compensatoires adaptées aux espèces impactées.*

*Quelles mesures compensatoires ? A part ne pas implanter d'éoliennes, nous ne voyons pas comment l'alouette, le bruant, le busard ou le vanneau pourraient être préservés »*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer à l'étude paysagère pour l'intégration des éoliennes et au thème F ainsi qu'à l'étude faune-flore.

#### Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) sera appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation. (Voir article 512-25 CE modifié par R553-9 CE)**

- **Inscription n°98 courrier de Mme FOUREZ 22rue des Rossignols 62150 La Comté : (pièce n°99)**

Avis défavorable

- **Thème D : Impact visuel sur le paysage**

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

#### Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°99 courrier de Mme LAURADOUX Marie-Christine 3 rue Lamartine 62150 Houdain : (pièce n°100)**

Avis défavorable

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème L** : Impact sur la santé des animaux
- **Thème ZD**: Principe de précaution
- **Thème ZD**: Tarif EDF supérieur sur la facture
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème V** : Retombées financières dérisoires

Un article reprenant le point de vue de Monsieur Jean Germain Sénateur est joint à la lettre.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant l'article au sujet de Mr Germain, un sous thème du thème R répondra aux interrogations.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ **Inscription n°100 courrier déposé par Mr BERTOZZI et Mr LACAILLE Michel pour Mr Christophe DINOIR, président du Comité Départemental de Vol Libre du Pas de calais CDVL62 62150 La Comté : (pièce n°101)**

Ce dossier vient en complément de la pièce 43, reprise sur le registre d'enquête au n° 61.

- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes

Cette personne explique comment la présence des éoliennes va perturber gravement leur activité.

Les éléments sont déjà repris en partie dans l'observation 79 pièce n°77 de Mr DUQUESNE Michel Président de la Ligue Nord-Pas-de-Calais de vol libre.

« ...Les générateurs E7 et E8 en retrait de l'air de décollage peuvent, quant à eux être dangereux en cas de forçissement du vent...  
...Ces éoliennes perturberont aussi notre ascension dans le courant thermique...

...Les éoliennes E2, E3, E4 et E5 créeront des perturbations aérologique...  
Les turbulences des pales seront ressenties à plus lkm...  
...Pour en terminer tous les pilotes de parapente/delta aiment la nature, et il faut trouver des solutions alternatives pour l'énergie. Le territoire est suffisamment grand pour ne pas installer ces générateurs là où existe un espace de pratique sportive de nature.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Le thème ZA est dédiée aux réponses sur ce thème.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Ce sujet fait l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Il fera l'objet d'une réserve par le commissaire enquêteur.**

- **Inscription n°101 courrier de Mme et Mr GAJNY 453 rue d'Houdain 62150 La Comté : (pièce n°102)**

Avis défavorable

« Nous nous sentons concernés par les nuisances de ce projet de trois manières :  
- Actuellement locataires à titre privé sur la commune de La Comté dans une habitation localisée sur la RD 86.  
- Futurs propriétaires (engagés par un compromis de vente) d'un terrain situé sur la commune de Beugin pour y bâtir notre habitation familiale se situant sur la RD 86.  
- Locataires et futurs propriétaires à titre professionnel de notre cabinet de Masso-Kinésithérapie sur la commune de Houdain.

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté

« - Aucune réunion d'information publique sur la commune, ce qui est regrettable  
-Aucune allusion ou note d'information dans le journal annuel de la commune publié et distribué en Avril 2015.  
-Aucun courrier dans les boites aux lettres pour nous faire part de ce projet et de la tenue de votre enquête publique.»

- **Thème P** : Nuisances imposées par des communes limitrophes
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème U** : Observations diverses :

« - Nous regrettons que la municipalité de Beugin, qui, n'étant pas mise au courant par ces communes voisines de la teneur de leur projet éolien, se soit trouvée dans l'incapacité de nous avertir et de nous mettre en garde

- Nous pouvons même avancer que l'économie déjà difficile de la commune de Beugin sera indéniablement encore plus mise en péril par ce projet

- Nous espérons que si ce projet venait éventuellement à aboutir, que celui-ci s'implante dans des termes de légalité (pas de prise illégale d'intérêts des élus, pas de mesures compensatoires douteuses par les promoteurs éoliens, ...) et de manière la moins néfaste possible pour l'ensemble des populations concernées par ce projet. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème H.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

**Il semble que les représentants de la commune de Beugin connaissaient ce projet auquel ils auraient voulu s'associer.**

➤ Inscription n°102 courrier de Mme NEUFCOURT-FOUCART Catherine par Mr 6 rue du Calvaire 62150 Beugin : (pièce n°103)

Avis défavorable

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème ZC**: Trop d'éoliennes dans le Pas-de-Calais
- **Thème U** : Observations diverses

« -Que penser des vertus écologiques des éoliennes lorsque nos voisins allemands mettent en fonction des centrales thermiques pour palier au manque énergétique inhérent à ce mode de production ?

-Une étude sur l'impact sonore est-elle envisagée ? Oui, après l'installation des machines! »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**



➤ **Inscription n°103 courrier déposé par Mr NEUFCOURT pour Mme FAUVET Aurélie rue du Calvaire 62150 Beuquin : (pièce n°104)**

Avis défavorable

- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème ZD**: Principe de précaution
- **Thème O** : Infrasons

« -La « Wind Turbine Noise » qui vient de s'achever ce 23 avril 2015, met en évidence dans son nouveau rapport les effets sanitaires directs des infrasons engendrant entre autre : malaises, migraines, nausées, vertiges. (M.A.Swinbanks, (MAS Research Ltd): « Direct experience of lowfrequency noise and infrasounds within a windfarm community » concernant les effets sanitaires d'infrasons et basses fréquences subis par des riverains de la centrale éolienne d'Ubly, Michigan)

-En France l'OPSSST « l' Officiel Prévention Santé et Sécurité au Travail » a co-diagnosé en février 2015 les effets cliniques de ces infrasons, notamment ceux d'origine éolienne.»

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°104 courrier déposé par Mr NEUFCOURT pour le compte du collectif d'opposants (pièce n°105)**

Avis défavorable

- **Thème A** : Nuisance sonore

Le « Collectif d'opposants au projet de construction d'un parc éolien pour l'installation de huit aérogénérateurs à REBREUVE-RANCHICOURT et LA COMTE. » dépose un dossier concernant les nuisances sonores engendrées par le projet d'implantation d'un parc éolien.

Les éléments sont tirés du rapport suivant :

« IMPACTS SANITAIRES DU BRUIT GENERE PAR LES EOLIENNES (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) »

IV.1 Niveaux de bruit et distance

IV.1.1 Divergence géométrique

IV.2 Niveaux de bruit et caractéristiques de terrain

IV.2.1 Influence de la nature du sol ou « effet de sol »

EP N°E15000013/59

TA LILLE 22/01/15

demande d'autorisation, présentée par la SAS INNOVENT, aux fins d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Rebreuve-Ranchicourt et de La Comté

→ Force est de constater que les riverains concernés par ce projet n'ont que peu ou pas d'informations. Quid du périmètre d'étude, de l'impact des zones concernées en fonction des conditions météorologiques, des mesures prises en cas de dépassement de l'émergence autorisée, d'une cartographie claire ?

Une attention particulière devra être attachée à la durée et à la représentativité de l'étude de l'état existant.

→ Peu d'informations ont filtré.

En outre, la méthode d'appréciation de l'impact du niveau sonore sur l'environnement, fondée sur les émergences entre niveau résiduel et niveau ambiant apparaît concentrer toutes les difficultés mises en avant par les développeurs d'éoliennes.

→ La conclusion montre bien les difficultés et les limites actuelles pour permettre l'évaluation des nuisances sonores engendrées par des machines de très grandes dimensions implantées à proximité des habitations. Les connaissances en ce domaine sont peu approfondies, un empilement de connaissances absconses. « La plus totale ignorance est de règle » quant à bien des paramètres malgré des souhaits des commissions Afilor S 30 J et du CNB (Conseil National du Bruit).

« Pour l'homme, l'éventualité de nuisances, notamment sonores, induites par le fonctionnement de ces engins a été minimisée, et son appréciation spécifique n'a pas été réglementée. »

« **Le vrai risque des éoliennes : le bruit.** »

La pétition jointe a été signée par 50 personnes

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

#### Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

#### ➤ Inscription n°105: dépôt d'un dossier par Monsieur GUFFROY pour le collectif d'opposants (pièce n°106)

Demande d'annulation du projet jointe à une pétition de 100 signataires remise par le « Collectif d'opposants au projet de construction d'un parc éolien pour l'installation de huit aérogénérateurs à REBREUVE-RANCHICOURT et LA COMTE. ».

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°106 de Mr Marcel CARPENTIER 256 rue d'Houdain 62150 La Comté :

Avis défavorable

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème K** : Impact sur l'environnement
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème ZA** : Disparition du site de parapentistes
- **Thème V** : Retombées financières dérisoires

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

➤ Inscription n°107 courrier déposé par Mme LEGRAND Christelle (pièce n°107)

Avis défavorable

En complément à l'inscription 63 pièce 44

Autre pétition de 85 signataires (principalement de Beugin et La Comté) du « Collectif d'opposants au projet de construction d'un parc éolien pour l'installation de huit aérogénérateurs à REBREUVE-RANCHICOURT et LA COMTE. »

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème J** : commune de BEUGIN non citée dans le résumé non technique, pas de photomontages

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°108 courrier déposé par Mme LEGRAND Christelle: (pièce n°108)**

Avis défavorable

Autre pétition de 97 signataires (principalement d' Houdain) du « Collectif d'opposants au projet de construction d'un parc éolien pour l'installation de huit aérogénérateurs à REBREUVE-RANCHICOURT et LA COMTE. »

➤ **Inscription n°109 courrier déposé par Mme LEGRAND Christelle: (pièce n°109)**

Avis défavorable

*« Courrier explicatif des différents problèmes posés par les éoliennes et dénonce le photomontage initial de la société INNOVENT ainsi que le sens du vent qui au niveau de Beugin est dans la direction Sud et Sud-Ouest mais que très occasionnellement dans la direction Sud-Est ce qui fait que l'on entendrait encore davantage les éoliennes. »*

*La pétition jointe compte 59 signataires.*

- **Thème Z** : Absence d'information de la commune de La Comté
- **Thème J** : commune de BEUGIN non citée dans le résumé non technique, pas de photomontages
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème C** : Impact sur la santé de l'humain
- **Thème M** : Photomontages trompeurs
- **Thème U** : Observations diverses

*Une précision importante tout d'abord, notre grief n'est pas que la commune de Beugin n'ait pas touchée d'argent.*

*-« Nous pouvons en effet témoigner qu'en informant la population nous avons constaté que la majorité d'entre elle n'était pas ou mal informée.»*

*-« La désinformation de la population et des mairies par des photomontages fallacieux.*

*Lorsqu'on observe les photomontages fournis dans le dossier, on ne peut qu'être stupéfié par la minimisation des éoliennes.*

*De plus après informations auprès d'un photographe professionnel du collectif : les premières photos sont prises avec des angles qui minimisent les hauteurs dans les plans de fond ou sont placées les éoliennes.*

*D'ailleurs il suffit de comparer le photomontage initial de la société Innovent (de Beugin) dans le dossier à celui fourni par cette même société le 28 Avril.*

*En effet on remarque que sur le deuxième photomontage la société a essayé de diminuer l'impact des éoliennes notamment en les plaçant de profil.*

*Mais ce qui choque encore plus c'est que bien que la photo soit prise 500m plus loin, approximativement à la même altitude, les éoliennes observées sont 3 fois plus hautes que l'éolienne(E2) du photomontage initial, preuve s'il en était que les photomontages du dossier sont honteusement minimisés. »*

*« C'est d'autant plus inacceptable que la société a les moyens et le devoir de présenter des photomontages réalistes. »*

*Le saccage visuel du paysage : nul besoin de revenir sur ce point vous pouvez déjà consulter l'avis négatif de l'autorité départementale sur le sujet. Nous nous contenterons donc de vous rappeler que ce sont les plus nombreuses puissantes et grandes qui sont prévues pour ce projet.*

*Pour comparaison : les 5 éoliennes d'Hermin ont une hauteur de nacelle de 80m, nous la hauteur axe moyeu prévue : Beugin E1 142.5m (78% plus grande) E2 : 122.5m (53% plus grande) E3 99.5m (24% plus grande)*

*La Comté : E3, E4 : 99,5m (24% plus grande) E5, E6 : 92.5m (16% plus grande)*

*Les 5 éoliennes d'Hermin ont un rotor de diamètre 93m nous E1, E2, E3, E4, E5, E6 : 113m 21% plus grand*

*Les 5 éoliennes d'Hermin ont chacune une puissance de 2300 KW et nous une puissance de 3000KW soit 30% plus puissantes.*

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au thème M pour les photomontages et au thème D pour le paysage.

#### Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

- **Inscription n°110 courrier de Mr DEGROOTE Jean-Luc médecin 9 rue du 14 juillet 62150 La Comté : (pièce n°110)**

Avis défavorable

Il apporte une pétition de 8 personnes ainsi qu'une recommandation de l'Académie de Médecine.

- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.
- **Thème U** : Observations diverses

« l'article 98 de la loi du 2 juillet 113 soit modifié comme il se doit, pour que les éoliennes, dès qu'elles dépassent une certaine puissance, soient considérées comme des installations industrielles, et que leur implantation soit désormais soumise à une réglementation spécifique tenant compte des nuisances sonores très particulières qu'elles induisent. »

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Concernant les observations diverses nous invitons l'auteur à se référer au dossier de demande d'exploitation. La démarche ICPE est effectivement lourde d'un point de vue administratif et réglementaire tout comme la réglementation à respecter pour le bruit.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°111 courrier (pièce n°111)**

Avis défavorable

Pétition « NON AUX EOLIENNES QUI VONT DEFIGURER NOTRE PAYSAGE » qui a réuni 89 signataires.

- **Thème D** : Impact visuel sur le paysage
- **Thème A** : Nuisance sonore
- **Thème O** : Infrasons
- **Thème F** : Impacts sur la faune, avifaune et la flore
- **Thème ZA**: Disparition du site de parapentistes
- **Thème B** : Impact sur le patrimoine - Dépréciation immobilière
- **Thème X** : Impacts négatifs sur les randonneurs et les sportifs
- **Thème R** : Proximité des habitations alors que les distances de 1km voire 1,5 sont préconisées.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

**Je prends acte de la réponse apportée.**

**Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».**

➤ **Inscription n°112 courrier: (pièce n°112)**

Avis défavorable

Pétition « NON AUX EOLIENNES DE REBREUVE-RANCHICOURT ET LA COMTE QUI VONT DEFIGURER NOTRE PAYSAGE » qui a réuni 53 signataires.

Réponse d'InnoVent : Les questions posées trouveront leur réponse dans les différents thèmes identifiés. Le thème E traite spécifiquement du sujet des pétitions.

Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

> Inscription n°113 courrier: (pièce n°113)

Avis défavorable

Pétition du « collectif d'opposants au projet de construction d'un parc éolien pour l'installation de huit générateurs à Rebreuve-Ranchicourt et La Comté » qui a réuni 15 signataires.


Analyse et avis du commissaire enquêteur :

Je prends acte de la réponse apportée.

Tous ces sujets font l'objet de développements précis dans le présent rapport en réponse à l'enquête publique au chapitre 3.1 « Analyse thématique des observations recueillies ».

Après avoir rédigé le présent rapport, le commissaire enquêteur a établi ses conclusions motivées qui font l'objet d'un document séparé.

A Hénin-Beaumont, le 20 juin 2015



Maurice BUCQUET  
Commissaire Enquêteur